



Revue de Presse



Revue de Presse du 23 au 27 janvier 2017. Envoi 2

Le gouvernement précise la démarche d'instruction du compte personnel de formation

Droits supplémentaires en cas de formation plus longue, accompagnement personnalisé et instruction des demandes de formation : un décret présenté aux organisations syndicales mardi 24 janvier vient préciser les modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation dans la fonction publique.

Moins d'une semaine après la publication au Journal officiel de l'ordonnance mettant en œuvre le compte personnel d'activité (CPA) dans la fonction publique et instituant un droit à la formation tout au long de la vie des agents publics, un projet de décret, présenté aux organisations syndicales mardi 24 janvier, vient préciser les modalités de fonctionnement du compte personnel de formation (CPF), inclus dans le dispositif.

Mesure phare de l'ordonnance, ce dispositif est mobilisable à l'initiative de l'agent en vue de suivre des actions de formation *"pour mettre en œuvre un projet d'évolution professionnelle"* qui peut s'inscrire *"dans le cadre d'une mobilité, d'une promotion ou d'une reconversion professionnelle"*, précise le projet de texte soumis aux organisations syndicales pour la première fois.

Droits supplémentaires

Le projet de texte présenté par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) stipule qu'un agent peut, par exemple, utiliser les heures inscrites sur son compte personnel de formation pour compléter un congé pour bilan de compétences mais aussi pour validation des acquis de l'expérience.

Tout agent inscrit à un concours ou examen professionnel peut également, et dans la limite *"d'un total de cinq jours par année civile"*, mobiliser son CPF pour disposer d'un temps de préparation personnel et le cas échéant en mobilisant son compte épargne-temps.

Pour tout agent dont la durée de formation est supérieure aux droits acquis, ce dernier peut consommer par anticipation des droits non encore acquis, et ce *"dans la limite des droits qu'il est susceptible d'acquérir au cours de deux années civiles qui suivent celle au cours de laquelle il effectue la demande"*, précise le projet de décret. La durée totale utilisée ne pourra néanmoins pas dépasser le plafond fixé par l'ordonnance, soit 150 heures.

Silence vaut rejet

Le texte présenté par la DGAFP revient également sur la démarche d'instruction des demandes d'utilisation du compte personnel de formation. L'administration dispose ainsi d'un délai de deux mois pour notifier sa réponse à la demande de l'agent, dont *"le silence gardé pendant deux mois vaut décision de rejet"*. Néanmoins, aucune mention n'est faite de la possibilité de recours de l'agent en cas de refus de l'employeur. Et ce alors que l'ordonnance

prévoit que si une demande de mobilisation du CPF est refusée pendant deux années consécutives, *“le rejet d'une troisième demande portant sur une action de formation de même nature ne peut être prononcée par l'autorité compétente qu'après avis de l'instance paritaire compétente”*.

Comme le précise le projet de décret, le fonctionnaire peut, en amont du dépôt de sa demande, bénéficier d'un *“accompagnement personnalisé afin d'élaborer son projet professionnel et d'identifier les différentes actions nécessaires à sa mise en œuvre”*. Cette démarche de conseil devrait être assurée par un responsable des ressources humaines *“formé à cet effet”*. *“Reste à savoir comment nous allons les former”*, déplore-t-on du côté du syndicat FA-FP. L'accompagnement pourrait également être assuré par *“tout autre organisme compétent en la matière”*, à savoir Pôle emploi ou des missions locales par exemple, souligne le projet de texte.

Le projet de décret n'est toutefois pas près de figurer au Journal officiel. Il doit encore être discuté en formation spécialisée du Conseil commun de la fonction publique le 28 février prochain, avant un passage en séance plénière le 6 mars. Le Conseil national d'évaluation des normes et le Conseil d'État devront ensuite rendre chacun leur avis sur le texte.

Bastien Scordia

Un bug retarde les revalorisations à l'éducation nationale

Les revalorisations salariales prévues en janvier 2017 pour les agents de l'éducation nationale ne seront effectives qu'au mois de mars, du fait de la *"grande complexité"* de mise en œuvre du protocole PPCR au ministère de la rue de Grenelle. Un retard dû à *"l'impréparation technique"* de la DGAFP, accuse le syndicat majoritaire des enseignants du second degré.

Ça commence mal pour le protocole sur les parcours, les carrières et les rémunérations (PPCR), tout particulièrement à l'éducation nationale. En cette fin janvier, les 820 000 personnels enseignants et d'éducation ne verront rien venir sur leur fiche de paie. Pire : en fait de revalorisation, des centaines parmi eux toucheront un salaire moindre...

Pourquoi ? Parce que PPCR *"n'est pas une machinerie simple à mettre en place"*, explique à *Acteurs publics* l'entourage de la ministre de l'Éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem. *"Nous avons sécurisé les choses, c'est-à-dire le versement des salaires, pour éviter une dérive à la Louvois"*, ajoute le cabinet, en référence aux soldes non versées aux militaires par le ministère de la Défense à partir de 2011 pour cause de défaillance du système de paie.

Cette fois, ce n'est pas le logiciel de paie maison qui est en cause, assure-t-on rue de Grenelle, même si Sirhen a coûté, depuis son lancement en 2007, pas moins de 496 millions d'euros et reste pour l'heure *"en refondation"* jusqu'en 2020, selon un document confidentiel présenté aux recteurs le 10 janvier.

Cotisations retraite en hausse... en janvier

Le ministère de l'Éducation nationale s'engage à combler le différentiel au mois de mars, *"soit l'équivalent de 40 euros supplémentaires par fiche de paie en moyenne"*, les montants en jeu variant selon les corps (professeurs des écoles, certifiés, agrégés...) et selon l'échelon.

On ne saura pas précisément d'où vient le bug ni depuis combien de temps il a été détecté. *"Il y a tellement de situations prévues dans le PPCR, avec 4 groupes qui représentent un certain nombre de personnels, puis chaque échelon qui est rémunéré différemment et chaque situation elle-même qui est particulière"*, égrène l'entourage de Najat Vallaud-Belkacem. Face à cette *"grande complexité"* pourtant prévisible, le ministère a préféré jouer la carte de la précaution : *"Comme tout n'était pas consolidé à 100 %, nous procédons par étapes plutôt que de prendre un quelconque risque."*

À l'inverse, la hausse des cotisations retraite a, quant à elle, bel et bien été prise en compte dès janvier 2017. Mécaniquement, le salaire net d'un grand nombre d'enseignants et personnels va donc baisser. Un déficit temporaire que comblera la hausse du point d'indice en février, avant que le mois de mars ne vienne régulariser les fiches de paie, selon les plans du ministère.

Le vrai défi du mois de septembre

Du côté du Snes-FSU, syndicat majoritaire des enseignants du second degré, on dénonce un *"inacceptable cafouillage"* dont les causes résident dans *"l'impréparation technique de la mise en œuvre des mesures de revalorisation"*. Les responsables de cet échec sont *"la ministre de la Fonction publique, particulièrement la DGAFP [direction générale de l'administration et de la fonction publique, ndlr]*, et le ministre des Finances"*, ajoute le syndicat sur son site Internet, exigeant *"des mesures accélérées de rattrapage effectives dès février 2017"*.

L'entourage de Najat Vallaud-Belkacem entretient le flou sur l'origine du bug, estimant que *"les choses ont dû se passer quelque part entre Bercy et le ministère de l'Éducation nationale"*. D'ailleurs, ajoute-t-il, *"le problème est global et concerne aussi d'autres ministères, notamment pour les personnels hors échelle"*.

Mais au final, *"il n'y a rien d'alarmant là-dedans"*, conclut le cabinet de la ministre, qui regrette la réaction du Snes. Et de citer le cas de deux primes récemment accordées à des enseignants (indemnité de suivi des écoliers et indemnité éducation prioritaire), dont le versement s'est fait avec un mois de décalage, rattrapé ensuite (octobre au lieu de septembre).

"La date la plus importante du PPCR, c'est septembre, avec le reclassement qui permettra à tous les personnels d'atteindre plus rapidement l'échelon suivant", tente-t-on de relativiser rue de Grenelle. Il n'est jamais trop tôt pour *"anticiper des dispositions techniques"*, selon Frédérique Rolet, cosecrétaire générale du Snes, qui met en garde le ministère contre toute nouvelle *"impréparation des mesures individuelles de reclassement dans les nouvelles carrières"* qui pourrait alors intervenir.

Soazig Le Nevé

L'État est un piètre actionnaire, selon la Cour des comptes

Dans un rapport rendu public le 25 janvier, la Rue Cambon dénonce un portefeuille de participations publiques *"dispersé et peu mobile"*, des opérations aux *"motivations floues"* et un interventionnisme compulsif dans la gestion des entreprises publiques.

Mille huit cents entreprises détenues directement, *"à titre exclusif, majoritaire ou minoritaire"* par l'État, un portefeuille d'une valeur comptable de 100 milliards d'euros... Même si la puissance publique n'est plus aussi présente dans l'économie qu'il y a quelques décennies, elle a encore de beaux restes.

Pour le meilleur et pour le pire, si l'on en croit le rapport public thématique que vient de publier la Cour des comptes. Le champ couvert par la Cour est inédit puisqu'il inclut non seulement le périmètre Agence des participations de l'État (70 % du portefeuille) mais aussi ce qui relève de la Caisse des dépôts et de Bpifrance, elle-même détenue à parité par l'État et la Caisse des dépôts... Le bilan dressé par la Rue Cambon n'est guère reluisant. L'État *"peine à être un bon actionnaire"*, souligne la Cour.

Bilan déséquilibré pour les finances publiques

"L'État actionnaire est confronté au défi de gérer un héritage très vaste, hétérogène et dont les enjeux stratégiques sont aujourd'hui majeurs dans un contexte financier dégradé", a insisté le Premier président de la Cour, Didier Migaud. Ce poids actionnarial, l'un des plus élevés des pays de l'OCDE, est source de situations problématiques, souligne la Cour, qui juge le portefeuille public *"dispersé et peu mobile"* et les opérations réalisées sous la houlette de l'État *"trop souvent dictées par l'urgence"*. Résultat : des dividendes en baisse, une hausse des besoins de recapitalisation de certaines entreprises (7 milliards à court terme pour le seul secteur de l'énergie), un *"bilan déséquilibré pour les finances publiques"* et l'urgence de définir enfin une stratégie claire.

La mise en garde de la Cour des comptes est sévère pour l'État, *"affaibli par ses propres contradictions"*, a souligné Didier Migaud. *L'État actionnaire coexiste avec l'État porteur de politiques publiques, l'État gestionnaire des finances publiques, l'État régulateur ou encore l'État client"*. Et de dénoncer une logique de tutelle encore vivace qui conduit à intervenir à tort à travers pour faire respecter la paix sociale, comme à la SNCF, quitte à *"sacrifier l'autonomie de gestion"* des entreprises. Et la Cour d'égratigner cet État qui se mêle de tout mais sans parvenir à empêcher les catastrophes Areva ou Dexia... La Rue Cambon dénonce des *"conflits d'objectifs et*

d'intérêts permanents" quand par exemple, l'État se retrouve à la fois actionnaire d'Air France-KLM et d'Aéroports de Paris ou que la puissance publique se trouve avoir des participations dans deux constructeurs automobiles concurrents : Renault et PSA.

Une Agence des participations de l'État autonome

Même si la Cour des comptes ne se prononce pas sur l'opportunité pour l'État de prendre ou de conserver telle ou telle participation, Didier Migaud souligne que *"les interventions publiques en capital devraient être limitées au strict nécessaire"*. En clair, il existe d'autres instruments que mettre systématiquement de l'argent frais pour préserver les intérêts de la nation. En filigrane, la Cour appelle l'État à redimensionner son portefeuille et propose deux options. La première vise à conserver le même périmètre très large, mais en réduisant les taux de participation au strict nécessaire. La seconde, plus radicale, revient à resserrer le périmètre *"pour le limiter à des motifs de détention précis"*.

Au passage, le rapport suggère de transformer l'Agence des participations de l'État (APE), aujourd'hui sous la tutelle du ministre de l'Économie et des Finances, en agence autonome. Et, même si la Cour ne l'exprime pas aussi crûment, elle préconise de couper un peu les ponts avec la direction du Trésor, dont l'APE reste l'émanation. La Cour des comptes, qui avait déjà eu l'occasion de saluer le travail de Bpifrance, recommande aussi de redistribuer certaines participations à cet opérateur. De quoi faire grincer des dents à Bercy, mais aussi à la Caisse des dépôts. Laquelle s'offusque d'ailleurs dans sa réponse écrite d'être intégrée dans le périmètre de l'État actionnaire, objet des travaux de la Cour. *"Que je sache, il ne s'agit pas d'un groupe privé, malgré son statut spécial"*, a répliqué Didier Migaud.

Bruno Botella

L'Institut Montaigne propose un transfert massif de participations à Bpifrance

Hasard ou non du calendrier, l'Institut Montaigne a rendu publique, le 24 janvier, une note et des propositions sur l'État actionnaire. Le *think tank* suggère de *"limiter la présence directe de l'État au capital des autres entreprises commerciales de son portefeuille à un nombre très limité de situations"*. Cela veut dire *"engager un programme massif de cessions de participations publiques et/ou remettre ces participations en gestion à Bpifrance, sans contrainte de seuil de détention, et à des fins de rendement"*. La note suggère aussi de *"déterminer quelles sont les entreprises ou activités aujourd'hui dans le portefeuille de l'État qui imposent un contrôle de l'État et définir des règles de détention et de gouvernance propres à ces objets"*. *"Regarder avec lucidité et sans idée préconçue la performance et l'utilité de l'État actionnaire ne peut que conduire à émettre de sérieux doutes sur la pertinence du maintien d'un portefeuille dont les contours doivent plus à l'histoire et à des considérations sociologiques qu'à une quelconque logique stratégique ou patrimoniale"*, écrit l'auteur de la note, David Azema. Cet ancien magistrat à la Cour des comptes sait de quoi il parle car il a passé quinze ans à la SNCF avant de diriger l'Agence des participations de l'État de 2012 à 2014.

La Cour des comptes fait le... des incohérences de l'Etat &...

- Situation financière dégradée, objectifs contradictoires : la gestion des participations
- Les magistrats proposent notamment de revoir le périmètre du portefeuille d'

FINANCES PUBLIQUES

Renaud Honoré
@r_honore

« L'Etat peine à être un bon actionnaire. » C'est en termes délicats que les choses sont dites par la Cour des comptes. Mais le rapport dévoilé mercredi par les sages de la rue Cambon sur les participations publiques est un réquisitoire cinglant contre l'action de l'Etat, jugé « à la fois trop présent dans la gestion et trop peu vigilant comme actionnaire ». « Son mode d'action souffre de faiblesses chroniques », pointe Didier Migaud, le premier président de la Cour. « L'actionariat public se révèle rarement le moyen le plus adapté pour contrer la perte de compétitivité et la désindustrialisation de l'économie française. »

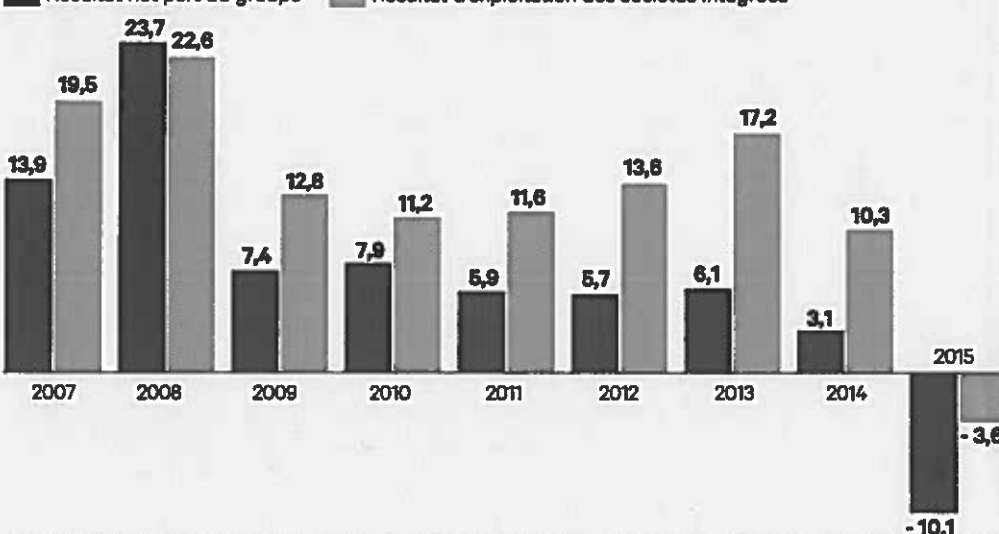
La France accorde une importance particulière à la place de l'Etat au capital des entreprises. En témoignent le fait que 2,4 millions de personnes travaillent dans des sociétés à participation publique via l'Agence des participations de l'Etat (APE), la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) ou bpifrance, soit 10 % de l'emploi total. Cela ne se révèle pas pour autant une bonne affaire financière. La Cour des comptes s'inquiète de la lourde perte enregistrée par l'APE en 2015 (10,1 milliards d'euros) en conséquence des difficultés endurées par la SNCF, EDF et Areva. Pour quelques bons rendements (PSA et Renault notamment), le portefeuille boursier public recèle surtout des titres peu performants, avec une baisse de la valorisation à périmètre constant de 29 % entre 2010 et 2016 (+28 % pour le CAC 40 sur la même période).

Et du point de vue budgétaire, il y a pire encore, avec les « besoins financiers croissants du fait de la dégradation financière des grands groupes publics », souligne Didier Migaud, qui cite les sommes nécessaires pour recapitaliser EDF et Areva (7 milliards). « Il faudra soit amplifier fortement le programme de cessions, soit mettre à contribution le budget général et augmenter ainsi la dépense

La situation patrimoniale de l'Etat se dégrade

Portefeuille détenu par l'APE, en milliards d'euros

■ Résultat net part du groupe ■ Résultat d'exploitation des sociétés intégrées



« LES ÉCHOS » / SOURCE : COUR DES COMPTES

La charge de l'Institut Montaigne

« La fonction d'actionnaire, qu'elle soit purement financière ou stratégique, n'est pas adaptée aux pouvoirs publics. C'est un fait qu'il convient d'assumer pour mettre fin à une ambiguïté contre-productive », estime David Azéma, vice-président de l'Institut Montaigne, dans une note publiée mardi. La critique est d'autant plus cinglante qu'elle vient de celui qui a dirigé l'Agence des participations de l'Etat (APE) de 2012 à 2014. Ce dernier émet des propositions : que l'Etat limite son intervention comme actionnaire direct à quelques situations bien particulières et considère d'autres instruments beaucoup plus pertinents pour mener une politique industrielle.

et la dette publique », écrit la Cour. Il y a quelques semaines, le candidat de la droite à l'Élysée, François Fillon, s'était prononcé pour une accélération du programme de cessions.

Sortir de l'impasse

Ces problèmes patrimoniaux découlent directement de la façon dont l'Etat gère ses participations, « conciliant des objectifs nombreux et souvent contradictoires », selon les sages. L'Etat est en effet un actionnaire aux dédoublements de personnalité fréquents, passant du gestionnaire de finances publiques au régulateur en passant par le porteur de politiques publiques, quand il n'est pas client lui-même.

La Cour remarque bien que les pouvoirs publics ont tenté d'améliorer les choses ces dernières années en revoyant les méthodes de gouvernance, mais ces « progrès notables » – avec la mise en place d'outils et de procédures plus appropriés – ne suffisent pas des « carences persistantes », comme le montre la situation d'Areva. « Il y a eu des défauts de vigilance, et certains d'entre eux ont été lourds de conséquences », juge Didier Migaud. Pour tenter de sortir de

cette impasse, la Cour suggère plusieurs pistes, qui passeraient notamment par une meilleure répartition des rôles entre l'APE et bpifrance, la première transférant à la seconde ses participations industrielles. L'APE deviendrait également une agence autonome. Surtout, il est proposé de « redimensionner » le portefeuille des participations publiques, soit en baissant le niveau des taux de participation (pour récolter au passage une dizaine de milliards d'euros de cessions), soit en réduisant significativement le périmètre. Dans cette dernière option, cela « cantonnerait son rôle à des motifs précis, comme le sauvetage d'entreprises dont la défaillance emporterait des risques systémiques, ou la protection d'entreprises présentant des intérêts essentiels pour la sécurité nationale », conclut la Cour. Toutefois, prévient Marc Schwartz, le rapporteur général, pour les domaines où l'Etat se désengagerait, « la question de l'actionnaire remplaçant l'Etat n'est pas anodine ».



Lire l'éditorial de Jean-Marc Vittori
Page 7

... procès ... actionnaire

patrons est sévèrement critiquée.
de l'Etat.

Le dossier Renault, un cas d'école

La Cour déplore la gestion de l'Etat, qui s'est renforcé au capital du constructeur, sans pour autant parvenir à peser davantage.

Maxime Amiot
@Maxamiot

Ce pourrait être un cas d'école des difficultés de l'Etat actionnaire. Dans son rapport publié mercredi, la Cour des comptes évalue sans concession l'efficacité de l'action publique chez Renault, dont l'Etat détient aujourd'hui 19,74 % du capital. Un dossier symbolique, qui avait donné lieu en 2015 à une passe d'armes inédite entre l'Alliance Renault-Nissan, dirigée par Carlos Ghosn, et le ministère de l'Economie, piloté à l'époque par Emmanuel Macron. Les magistrats financiers n'ont manifestement pas apprécié l'opération commando imaginée par l'ex-banquier, désormais candidat à l'Elysée. En avril 2015, l'Etat avait racheté par surprise 4,7 % du capital de Renault, afin de s'assurer de l'octroi de droits de vote doubles, prévus par la loi Florange. Une opération « réalisée sans information des dirigeants, ni du conseil d'administration ni du partenaire Nissan », regrette le rapport. Quant à l'action de l'Etat sur le fond : l'accord de 1999 régissant les relations entre Renault et Nissan prévoyait en effet une « limitation des parts de l'Etat », en contrepartie de la neutralisation des droits de

vote de Nissan chez Renault. Peu sensible aux arguments de Bercy, le texte s'interroge enfin sur les bénéfices concrets de cette crise ouverte. Malgré une minorité de blocage sur les décisions structurantes, l'exécutif n'a ni réussi à « préparer la succession » de Carlos Ghosn, ni à « limiter sa rémunération », laquelle reste bien au-delà des exigences fixées par l'exécutif. Jugeant la gouvernance de Renault « discutable », les sages vont jusqu'à déplorer une « perte d'influence de Renault dans l'Alliance », du fait du rachat en 2016 de Mitsubishi par Nissan, sans que le constructeur français soit associé au niveau capitalistique.

Nombreux griefs

Dans une note envoyée à la Cour, Renault y va aussi de ses reproches. Le groupe n'a toujours pas digéré la montée de l'Etat à son capital, qui s'est « effectuée [...] en situation d'intéressement », dans des « conditions qui n'ont jamais été clarifiées ». Niveau élevé des dividendes, conflit d'intérêts avec PSA – dont 14 % du capital sont aussi détenus par l'Etat –, non-respect de l'engagement de revendre les 4,7 % acquis en 2015... Les griefs du constructeur sont nombreux et sans langue de bois. La prochaine présidentielle pourrait permettre de trancher le débat. « Quel est l'intérêt de rester au capital de Renault ? » s'interrogeait François Fillon en novembre. Pas sûr qu'Emmanuel Macron soit du même avis... ■

La SNCF, autre mauvais exemple

S'il est une société qui pâtit des incohérences de l'Etat actionnaire, c'est bien la SNCF. « Sans stratégie de long terme, l'Etat agit fréquemment au détriment des intérêts économiques du groupe et de son équilibre financier, aggravant son endettement », écrit la Cour des comptes. L'Etat commande ainsi des lignes TGV (comme le Tours-Bordeaux) impossibles à rentabiliser. Pour sortir de cette situation, la Cour suggère le passage en société anonyme pour renforcer son objet social. Un chiffon rouge pour les syndicats.

En finir avec les délires de l'Etat actionnaire



Par Jean-Marc
Vittori

**Deux
rapports
pointent
les dégâts
de l'Etat
actionnaire.**

L'Etat est un actionnaire médiocre. Il perd de l'argent avec son portefeuille boursier, qui s'est déprécié de 30 % en six ans, alors que l'indice CAC 40 a progressé d'autant sur la même période. Il perd de la substance économique, des marchés, des emplois avec des entreprises auxquelles il est incapable de fixer un cap malgré sa présence massive au capital. Areva, Alstom, EDF, SNCF... la liste des échecs est trop longue pour figurer ici. Il perd des talents en envoyant nombre de ses meilleurs serveurs gaspiller leur temps dans les instances dirigeantes de ces entreprises. Deux rapports viennent de pointer les dégâts de cet Etat actionnaire. Le premier a été publié par un organisme privé, l'Institut Montaigne, mais signé par David Azéma, un ancien directeur de l'Agence des participations de l'Etat, qui a justement pour mission d'incarner l'actionnaire public des entreprises où l'Etat a une participation. Le second a été publié par la Cour des comptes, qui n'est pas réputée pour être une ennemie de l'action publique. Leurs constats sont accablants.

Il est temps d'en finir avec l'Etat actionnaire. Il est temps que la puissance publique vende peu à peu les participations qu'elle détient dans des milliers d'entreprises qui emploient au total près de 2,5 millions de salariés. Ce désengagement doit être mené de manière pragmatique. Une action ponctuelle de l'Etat est parfois précieuse pour sauver une entreprise et éviter une casse sociale inutile. La France l'a montré récemment avec le constructeur automobile Peugeot-Citroën comme les Etats-Unis l'avaient fait en 2009 avec l'un de leurs propres constructeurs, General Motors. Et il peut être légitime dans certains cas que l'Etat garde sous une forme ou sous une autre un moyen d'empêcher la dilution d'entreprises stratégiques.

Nécessaire, ce désengagement doit aussi être mené sans naïveté. L'Etat actionnaire occulte deux faiblesses majeures des entreprises françaises qu'il faut absolument soigner avant de supprimer la présence publique dans leur capital. La première porte sur leur gouvernance, en particulier leurs conseils d'administration. Les entreprises ont bien amélioré la composition de ces conseils ces dernières années, mais elles ont encore beaucoup de travail à faire en matière d'indépendance et de diversité des personnalités et des compétences. La seconde porte sur leur actionnariat. Dégarnir nombre d'entreprises de leur protection publique sans leur assurer la possibilité d'accéder à un actionnariat stable et porteur d'une vision de long terme pourrait se révéler destructeur, voire suicidaire. C'est toute la question du fléchage de l'épargne qui est ici en jeu.



Lire nos informations
Page 3

L'Etat, un actionnaire empêtré dans ses contradictions

— Présent au capital de 1 800 entreprises, l'État n'est pas toujours un bon actionnaire.

— Il va devoir faire des choix, estime un rapport de la Cour des comptes.

L'État actionnaire pèse encore 100 milliards d'euros dans 1 800 entreprises qui emploient 10 % des salariés français. « Une personne sur dix est employée dans une entreprise à participation publique », rappelle un rapport de la Cour des comptes publié hier.

Géré par l'Agence des participations de l'État (APE), la Banque publique d'investissement (Bpifrance) ou la Caisse des dépôts (CDC), le portefeuille s'avère toutefois très

« hétérogène ». Fruit de l'histoire et de décisions politiques successives, l'État actionnaire cumule ainsi des investissements dans les anciens monopoles (SNCF, La Poste, EDF, Orange, France Télévisions...), des participations dans des groupes industriels (Airbus, PSA, Renault) et dans une myriade de petites entreprises.

La Cour des comptes insiste sur la contradiction inhérente au statut très particulier de l'État actionnaire. Copropriétaire d'une entreprise qu'il a tout intérêt à voir fructifier, il est en même temps son client, son régulateur, son percepteur...

Ces casquettes multiples conduisent ainsi à des décisions contestables. À la SNCF, rappelle Didier Migaud, le premier président de la Cour, l'État a ainsi récemment

poussé à « la commande de nouvelles rames à l'utilité incertaine pour soutenir l'industrie ferroviaire ».

Coté patrimonial, le bilan n'est guère brillant. Le portefeuille des entreprises cotées a perdu la moitié de sa valeur en dix ans. L'État a certes perçu 26 milliards d'euros de dividendes entre 2010 et 2015 mais ce flux se tarit (1,8 milliard en 2016). Surtout, le soutien aux entreprises publiques lui coûte 10 milliards par an, dont 6 milliards pour la seule SNCF. Sans oublier qu'il va falloir près de 7 milliards d'euros pour renflouer EDF et Areva.

Pour la Cour des comptes, ces besoins grandissants de financement obligent à faire des choix. Le rapport propose deux pistes. La première passerait par une « optimisation »

des participations actuelles, l'État ne gardant dans chaque entreprise que la part de capital nécessaire pour y maintenir son influence. Cela permettrait de dégager une dizaine de milliards d'euros.

Une autre solution serait un « resserrement significatif du périmètre de l'État actionnaire ». Se délestant de la plupart de ses actions, l'État ne conserverait une présence au capital que dans les secteurs stratégiques ou pour sauver une entreprise dont la défaillance menacerait ses intérêts.

Mathieu Castagnet

sur la-croix.com
L'État, un actionnaire de long terme avec une vision de court terme

LE POINT
DE VUE

de Nicolas Bouzou

Comment rendre la baisse des dépenses publiques indolore

Le clivage politique autour de la question des dépenses publiques est devenu, au fil des ans, clair. D'un côté, sont postés ceux qui estiment que la France doit se développer dans le cadre de la mondialisation en plaçant l'innovation et le travail au cœur de sa stratégie. C'est le choix de François Fillon ou d'Emmanuel Macron. De l'autre côté, on retrouve les nationalistes keynésiens à la Mélenchon-Le Pen, qui nous proposent un paquet relance-protectionnisme, celui-là même que Donald Trump a inscrit dans son programme. Pour départager ces deux choix, la théorie économique offre des alternatives simples : la première, dite de l'offre, donne des résultats positifs à moyen ou long terme (mais à moyen terme au mieux) car elle permet un allègement de la fiscalité, un détournement de l'épargne qui allait jusque-là à l'Etat vers les entreprises, et donc au bout du compte une activité renforcée. La seconde alternative donnera un coup de tonus à la croissance et à l'emploi sur le moment, mais plongera au bout de quelques années les pays concernés dans un confinement asphyxiant en raison de leur enfermement commercial et de la nécessité de financer le surcroît de dépenses publiques, par la dette ou l'impôt. Si l'on joue le long terme, on s'orientera donc vers le choix Fillon-Macron. Néanmoins, les questions de court terme ne peuvent pas être éludées dans un pays dont la croissance peine à dépasser 1,5 % par an (alors même que la population augmente d'environ 0,5 % par an depuis une décennie) et où près

de 4,5 millions de personnes ne travaillent pas faute d'emploi.

Car baisser la dépense publique, bien qu'absolument souhaitable en soi, a forcément un impact sur l'activité au moment où cette contraction est opérée. L'effet multiplicateur est nettement supérieur à 1, ce qui signifie que le PIB diminue plus que la dépense publique elle-même. Evidemment, il est possible et même souhaitable de diminuer simultanément la fiscalité. Problème

Diminuer la dépense publique et les impôts en même temps ne protège pas l'économie d'une baisse d'activité.

La solution est de faire le tri entre les dépenses à réduire et celles à augmenter.

néanmoins : le multiplicateur fiscal est lui inférieur à 1. Autrement dit, diminuer la dépense publique et les impôts en même temps ne protège pas l'économie d'une baisse d'activité. En bonne théorie, un politique monétaire expansionniste doit compenser l'aspect récessif de la politique budgétaire, mais, en l'état, on voit mal ce que la Banque centrale européenne pourrait faire de plus qu'elle ne fasse déjà.

En réalité, la solution à ce problème se trouve en grande partie dans la manière

dont on diminue la dépense publique, qu'il faut imaginer, non pas comme un unique bloc abstrait et homogène de 57 % du PIB à raboter de x points, mais plutôt comme un portefeuille de nombreuses activités dont certaines doivent prospérer et d'autres s'éteindre, et pour lesquelles les choix politiques engendrent des effets multiplicateurs très variables. Ainsi, porter le budget de la défense de 1,5 à 2 % du PIB résonne comme une évidence, comme l'accroissement des dépenses de sécurité intérieure. A l'inverse, diminuer drastiquement les aides au logement (près de 2 % du PIB) n'aura pas d'impact néfaste sur le bâtiment à partir du moment où l'on procède à un véritable choc de simplification en faveur de ce secteur. Dans le domaine juridique, préciser le cadre juridique des partenariats public-privé permettra de faire davantage contribuer le secteur privé au financement de nos infrastructures publiques sans affecter l'investissement.

L'opinion publique a bien compris que diminuer la dépense publique constitue une nécessité pour retrouver le chemin de la prospérité. Mais il faut minimiser le coût social et économique de cette politique à court terme, en identifiant en amont la méthode, les activités à stopper, celles à développer et celles qui peuvent être financées par le secteur privé. La réduction de la dépense publique, pour être efficace et durable, demande énormément de doigté et de discernement.

Nicolas Bouzou est économiste, directeur et fondateur d'Asterès.

Les intercommunalités veulent se faire entendre dans le débat présidentiel

L'Assemblée des communautés de France (ADCF) interpellera les candidats à l'Élysée sur l'avenir des intercommunalités, a déclaré le président de l'association, Charles-Éric Lemaigen, mercredi 25 janvier. Au menu de ses revendications : la simplification des normes, le développement de l'expérimentation ou encore le renouvellement du dialogue avec l'État dans les territoires.

La nouvelle carte intercommunale est à peine entrée en vigueur que déjà l'Assemblée des communautés de France (ADCF) formule des propositions pour son avenir. Comme l'a annoncé son président, Charles-Éric Lemaigen, lors de la présentation de ses vœux, le 25 janvier, l'association d'élus interpellera les candidats à l'élection présidentielle afin de les *"sensibiliser sur le fait territorial et intercommunal"*.

Qu'il s'agisse de la loi de 2014 relative à la modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (Maptam) ou de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), adoptée en 2015, *"les réformes institutionnelles ont créé des bouleversements locaux"*, affirme Charles-Éric Lemaigen. *"Laissons-nous désormais les consolider. Il ne faut pas défaire ce qu'a fait le gouvernement"*, précise celui qui est également à la tête de la communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire.

Revendication de longue date de l'association, le sujet de l'élection des élus communautaires au suffrage universel direct ne devrait néanmoins pas figurer à l'ordre du jour de l'adresse aux candidats à l'élection présidentielle. L'interpellation prévue par l'ADCF *"sera travaillée en liaison avec les autres associations d'élus locaux"*, justifie Charles-Éric Lemaigen. Et donc avec l'Association des maires de France (AMF), qui n'a jamais caché son opposition à l'élection directe des représentants des intercommunalités.

Consolidation par la simplification et l'expérimentation

La consolidation voulue par l'ADCF devrait notamment passer par la poursuite du dispositif de simplification des normes. Un chantier engagé par le président de la République, François Hollande, dès le début de son quinquennat et qui a vu sa déclinaison au sein du secrétariat général pour la modernisation de l'action publique

(SGMAP). *“C’est essentiel pour libérer les énergies de territoires”,* précise Loïc Cauret, président délégué de l’ADCF et président de la nouvelle intercommunalité de Lamballe Terre et Mer, dans les Côtes-d’Armor. Ce dernier appelle même à une simplification des statuts des intercommunalités en préconisant de passer de 4 catégories d’intercommunalités (communauté de communes, communauté urbaine, communauté d’agglomération et métropoles) à 2 strates (communautés de communes et métropoles).

Les expérimentations *“durables”* doivent aussi *“être développées”* au sein des territoires, prône Charles-Éric Lemaigen. *“Aujourd’hui, elle débouche soit sur une généralisation soit sur un abandon total de l’expérimentation. Ce n’est plus possible. Les territoires sont pluriels. Il faut leur laisser la capacité d’expérimenter de manière différenciée”,* ajoute-t-il.

Rôle de l’État dans les territoires

La question d’un *“nouveau dialogue ou pacte”* entre l’État et les collectivités sera posée aux candidats à l’élection présidentielle, affirme Charles-Éric Lemaigen. Et ce dans l’objectif de *“donner une visibilité aux territoires sur leurs programmes d’investissements”*.

L’occasion pour l’association d’élus d’appeler à un repositionnement de l’État, par l’intermédiaire de ses préfets, dans ses relations avec les collectivités territoriales. *“Le rôle du préfet doit changer, estime Loïc Cauret. Il doit être beaucoup plus un animateur ou un accompagnateur qu’un contrôleur de légalité.”*

Bastien Cordia

CHÔMAGE

Pôle emploi fait valser ses conseillers indemnisation

À la suite d'un accord signé en novembre dernier, la moitié des agents chargés du calcul des droits des demandeurs d'emploi vont devoir changer de métier en ce début d'année. Un nouveau coup dur porté au traitement des chômeurs et un drame pour ces professionnels.

« **F**aire de l'indemnisation une mission centrale de Pôle emploi. » Par le biais d'une vidéo envoyée dans les boîtes aux lettres électroniques des agents concernés,

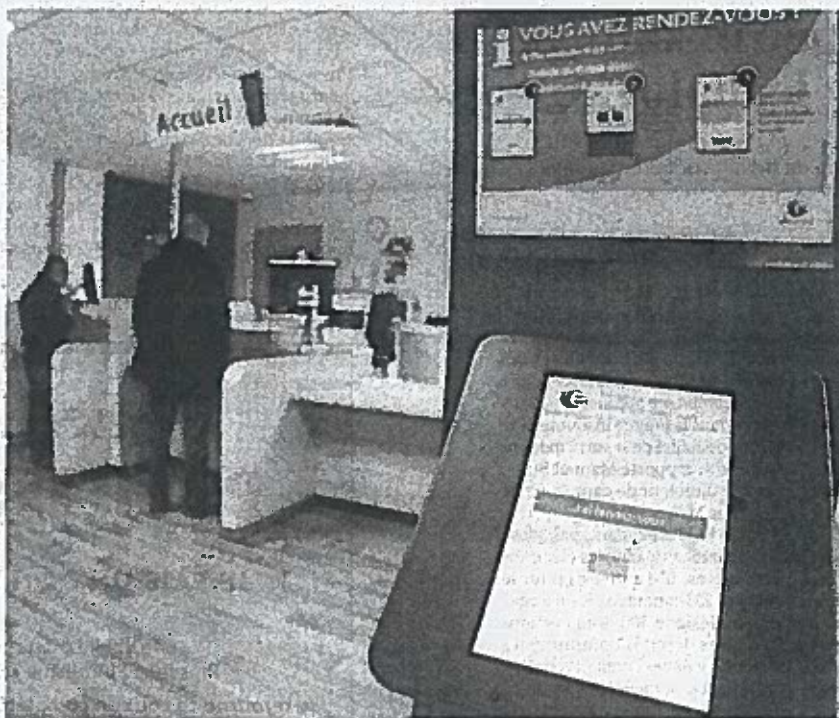
Jean Bassères, son directeur général, a tenté une opération séduction. Mais les éléments de langage n'ont pas convaincu. À la suite de la signature d'un accord de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (Gpec), en novembre dernier, par la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC, ce sont bien un tiers voire la moitié des 6000 conseillers indemnisation qui sont amenés à changer de métier dans les deux prochaines années. Avec, en malgre contrepartie, une prime de 1400 euros attribuée en deux fois.

Cette réorientation des personnels vers le suivi, en germe dans la convention tripartite signée en 2015 entre Pôle emploi, l'Unedic et l'État, n'augure rien de bon pour Jean-Charles Steyger, du bureau du SNU Pôle emploi: « Officiellement, il s'agit d'améliorer le délai de traitement des dossiers de demandeurs d'emploi, mais cela va aggraver les choses. L'attente est déjà d'un mois et demi aujourd'hui. »

L'inscription, un véritable parcours du combattant

Conséquence de la politique de Pôle emploi, qui mise tout sur la digitalisation du calcul des droits et du placement, avec notamment la mise en route médiatisée de la plateforme de big data Bob emploi, dans l'accord de Gpec, les métiers en gestion de droits sont présentés comme en « décroissance ». Une ineptie pour Catherine (1), agent d'indemnisation et élue CGT: « 80 % des motifs de visite à Pôle emploi concernent des problèmes d'indemnisation, nous sommes là pour répondre à l'urgence. »

L'accompagnement numérique des demandeurs d'emploi, dont un million supplémentaire est venu grossir les rangs sous le quinquennat de François Hollande, est loin de couvrir tous les besoins. Depuis le nouveau parcours du demandeur d'emploi (NPDE), en 2015, l'inscription se fait uniquement en ligne, sur la plateforme de Pôle emploi. Et elle relève du parcours du combattant. Comme l'explique Catherine, « c'est illisible, il y a une soixantaine de grilles à remplir... Surtout,



DEPUIS LE NOUVEAU PARCOURS DU DEMANDEUR D'EMPLOI (NPDE), EN 2015, L'INSCRIPTION SE FAIT UNIQUEMENT EN LIGNE, SUR LA PLATEFORME DE PÔLE EMPLOI. PHOTO SÉBASTIEN ORTOLA/REA

NPDE ne va calculer qu'un tiers des droits des inscrits. Donc, il nous reste 70 % du travail à faire et on doit en plus réparer les erreurs du système. NDPE a aussi supprimé l'accueil l'après-midi, les chômeurs en sont réduits à nous envoyer des mails. En réalité, notre charge de travail est en hausse depuis l'automatisation! Qui va faire ce travail demain ?

Les litiges sur les allocations, les trop-perçus, dont sont victimes bon nombre de demandeurs d'emploi, risquent de flamber. Sur les forums de discussions, « beaucoup de chômeurs témoignent aussi des périodes de droits zappées par Pôle emploi, soupire Rose-Marie Péchallat, de l'association Recours radiation. Depuis l'inscription sur Internet, ils sont livrés à eux-mêmes, personne ne leur dit comment aller chercher leurs droits. Beaucoup ne savent

même pas à quoi ils peuvent prétendre. Déjà que les conseillers indemnisation rencontraient les chômeurs entre deux portes, ça va virer à la catastrophe. »

La direction de Pôle emploi tend à accélérer la cadence

Mais, sans tenir compte du malaise des deux côtés du guichet, la direction tend à accélérer la cadence. Catherine en parle la gorge nouée. « La RH (le service ressources humaines - NDLR) a commencé à faire le tour des équipes pour savoir qui était volontaire. C'est très déstabilisant. Avec un poste sur deux voué à la transformation, le volontariat des agents sera relatif. Si on refuse d'obtempérer, il est aussi question de nous proposer des ruptures conventionnelles. » Dans certaines régions comme

en Auvergne-Rhône-Alpes, ces chamboulements vont s'ajouter au terrain de malaise social. Une expertise Syndex datée de janvier 2017 alerte les élus du CHSCT et la direction générale de Pôle emploi: « Les actions de prévention que l'employeur aura à assumer dans la conduite du changement à venir devront tenir compte de la gravité de la situation actuelle, personnelle et collective, des personnels en charge de l'indemnisation. » Elle préconise même d'augmenter les effectifs. Pour enrayer la machine infernale, les syndicats SNU, CGT, FO et SUD appellent à une grève nationale, le 6 mars, au moment même où le jeu de chaises musicales débutera. »

CÉCILE ROUSSEAU

« IL S'AGIT, OFFICIELLEMENT, D'AMÉLIORER LES DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DOSSIERS, MAIS CELA VA AGGRAVER LES CHOSSES », DÉCLARE JEAN-CHARLES STEYGER, DU SNU PÔLE EMPLOI

LE CHÔMAGE REPREND SA CRUE

Mauvaise nouvelle pour le gouvernement. Les chiffres de Pôle emploi de décembre 2016 repartent à la hausse en catégorie A, celle des demandeurs d'emploi n'ayant pas du tout travaillé, avec + 0,8 % sur le mois, soit 26 100 personnes supplémentaires. Sur l'année, la baisse est de 3 %. En décembre, toutes catégories confondues, A, B et C, le nombre de chômeurs reste stable à un haut niveau de 5,5 millions.

(1) Le prénom a été changé.

Réduire le nombre de fonctionnaires n'a rien d'une punition ou d'une vengeance

Dans l'entourage de François Fillon, certains pressent le candidat de lâcher du lest sur un de ses engagements clés : diminuer le nombre de fonctionnaires d'un demi-million au cours du prochain quinquennat. Pourvu que François Fillon tienne bon ! On ne peut pas vouloir la baisse des charges qui pèsent sur les entreprises et reculer devant la nécessité d'une réduction importante des charges salariales publiques. Il n'y aura pas d'allègement des prélèvements obligatoires sans une cure d'amaigrissement des dépenses publiques dont les charges de personnel forment la plus grande part. De surcroît, les fonctionnaires eux-mêmes semblent nombreux à être disposés à voter pour François Fillon. Sans doute parce qu'ils souffrent, eux aussi, de la rigidité extrême du statut de la fonction publique.

Au début de l'année 2015, la comptabilité nationale recensait 5 529 000 agents de la fonction publique (État, collectivités locales et hôpitaux confondus) en France. L'ensemble des administrations publiques s'élevait à 6 171 400 agents. Réduire les effectifs de 500 000 fonctionnaires, comme s'y engage François Fillon, nous ramènerait à la situation de l'année 2004. Étions-nous plus malheureux à l'époque ?

D'autres pays disposent d'un État efficace et d'une croissance plus forte, alors qu'ils comptent beaucoup moins de fonctionnaires. En France, la proportion d'agents publics dans la population active est de 21,9 %, tandis qu'elle ne dépasse pas 15,5 % en moyenne dans les pays membres de l'OCDE. Notre pays dispose de 90 fonctionnaires pour 1 000 habitants. L'Allemagne se contente de 50 fonctionnaires

pour 1 000 habitants. Le souhait de limiter le poids de la fonction publique ne relève pas d'une mauvaise intention à l'égard des fonctionnaires qui peuvent être des personnes de qualité, compétentes et dévouées au service de l'État. Mais ce statut n'est justifié que pour les agents qui doivent

L'ensemble des personnes payées directement ou indirectement par l'argent public représente une majorité des emplois en France. Il en résulte dans la société une prééminence de l'esprit administratif sur l'esprit d'entreprise

bénéficier d'une indépendance, comme les magistrats, ou assujettis à des contraintes spécifiques de service public, à l'instar des policiers et des militaires.

À l'étranger, ce statut est le plus souvent limité aux fonctions régaliennes. En Nouvelle-Zélande, seules 30 000 personnes en bénéficient. Aux Pays-Bas, il n'existe pas de fonction publique stricto sensu, et on ne sache pas que les Hollandais ne disposent pas d'un État. La notion de fonctionnaire est également très restrictive en Suède. En Allemagne même, plus de la moitié des 4 652 000 employés des administrations et autres organisations publiques et parapubliques disposent d'un contrat de droit privé !

La première réforme à entreprendre en France est donc bien de recruter les nouveaux agents de l'État sous un autre régime juridique que le statut de la fonction publique, hormis dans les corps régaliens. Il sera d'autant plus facile de recruter dans la police ou l'Administration pénitentiaire que les autres corps de fonctionnaires auront décliné.

La France affecte 57 % de son PIB à des dépenses publiques. Les emplois publics directs représentent 25 % de l'emploi et l'ensemble des personnes payées directement ou

indirectement par l'argent public forme une majorité des emplois. Il en résulte naturellement dans la société une prééminence de l'esprit administratif sur l'esprit d'entreprise. Le règlement fait taire l'audace, le statut l'emporte sur le sens de la responsabilité. Et c'est ainsi que la société s'anémie.

Plus un pays compte de fonctionnaires, plus il s'alourdit de normes, de contrôles et de tracasseries administratives. Il y a tant de gardiens, disait déjà Juvénal à la fin du premier siècle de notre ère, qu'à la fin nous ne savons plus qui gardera les gardiens.

Le poids de la fonction publique provoque par ailleurs la division du corps social. Il y a ceux qui en sont et ceux qui n'en sont pas. Ceux qui bénéficient du statut font valoir leurs contraintes, l'incompréhension dont ils s'estiment victimes, les particularités de leur paye, en partie sous forme de primes,

Dans nombre de familles, la fonction publique est critiquée pour ce qu'elle est, mais désirée pour ses enfants. Ce paradoxe français nuit à la volonté d'avancer de tout un peuple

qui expliquerait certains avantages. Mais les autres les accusent d'avoir perdu le sens des réalités, de l'efficacité, du coût financier et psychologique du chômage, de la charge des retraites que les fonctionnaires font peser pour l'essentiel sur les contribuables.

Ce constat n'est pas niable : quelle que soit la conscience professionnelle d'une partie des fonctionnaires, pour ceux qui veulent une douce vie, la fonction publique est un fleuve plus tranquille que celui de l'entreprise, une

montagne dont les échelons se grimpent en fonction des échelles indiciaires automatiques plutôt qu'à la force du poignet. Ainsi, dans nombre de familles, la fonction publique est critiquée pour ce qu'elle est mais désirée pour ses enfants. Ce paradoxe français nuit à la volonté d'avancer de tout un peuple.

Il est d'ailleurs curieux que la gauche défende si violemment ce privilège de la fonction publique alors qu'elle prétend lutter contre toutes les discriminations. Rien ne motive que certains agents administratifs, greffiers ou médecins bénéficient d'un emploi à vie. Rien n'explique que les titulaires d'un emploi public puissent se lancer en politique en étant assurés de retrouver leur poste avec l'ancienneté et les avantages qui auront couru alors que d'autres, dans le privé, brûlent souvent leurs vaisseaux lorsqu'ils briguent les suffrages de leurs concitoyens.

Il est souhaitable que ceux qui travaillent dans les services de l'État, des collectivités territoriales et des hôpitaux soient logés à la même enseigne de la vie que les autres pour éviter que la société française soit rongée par l'amertume

et pour qu'elle soit unie et dynamique face aux défis contemporains. Ce mouvement contribuera à redonner confiance et cohésion au pays en même

temps qu'il assainira les finances publiques et permettra d'alléger les charges qui pèsent sur l'emploi privé. Celui-ci retrouvera sa capacité à se développer et à offrir à ceux qui auront quitté la fonction publique bien d'autres opportunités.

Réduire la fonction publique est, en définitive, un choix de société. *Avocat fiscaliste. Jean-Philippe Delsol vient de publier, avec Nicolas Lecaussin, « Échec de l'État. Pour une société de libre choix » (Éditions du Rocher, 2017).*

LIBÉRALISME ÉCONOMIQUE

■ « Je suis convaincu que le libéralisme est voué aux mêmes échecs que le communisme, et qu'il conduira aux mêmes excès. » Cette phrase extravagante n'est pas de Benoit Hamon mais de Jacques Chirac, quelques mois avant de quitter l'Élysée en 2007. C'est dire que, à droite même, certains vont adjurer François Fillon d'atténuer son programme économique libéral pendant la campagne présidentielle. Une telle erreur serait dramatique, explique Jean-Philippe Delsol, président d'un think-tank libéral. Les privatisations sont plus que jamais une ardente obligation, argumente pour sa part l'économiste Nicolas Bouzou.



JEAN-PHILIPPE DELSOL

Ne présentons pas la diminution énergique du nombre de fonctionnaires comme une purge mais comme une nécessité dans l'intérêt de tous, plaide le président de l'Institut de recherches économiques et fiscales (Iref)*.

EMPLOI : LA SITUATION DES JEUNES FRANÇAIS RESTE PRÉOCCUPANTE

HUGO BAUDINO



Avec un taux de chômage toujours très important, une culture de l'apprentissage encore à la traîne et une part importante des jeunes n'étant ni actifs ni étudiants, le niveau d'insertion professionnelle des jeunes en France ne s'améliore pas.

Idéalistes sans être inconscients. Selon un sondage réalisé par OpinionWay pour l'Union des auto-entrepreneurs et la Fondation Le Roch Les Mousquetaires, les trois quart des jeunes âgés de 18 à 29 ans font toujours du contrat à durée indéterminée (CDI) un objectif majeur. Cependant, ils sont aussi 81% à estimer qu'un emploi en CDI est *"difficile à obtenir"*.

Cette lucidité quant aux difficultés qu'ils sont ou seront amenés à rencontrer sur le marché du travail est la bienvenue. En effet, l'insertion professionnelle des jeunes en France est problématique, au vu des résultats de la grande enquête réalisée sur le sujet par France Stratégie, organisme de réflexion rattaché à Matignon, et la Dares, le service des statistiques du ministère du Travail. Publiée le 24 janvier 2017, cette étude a été réalisée en concertation avec les organisations syndicales et patronales ainsi que quatre organisations de jeunesse (Fage, JOC, MRJC et Unef).

TROIS CHIFFRES SUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES FRANÇAIS

Et les chiffres clés de cette étude sont assez édifiants :

- Le taux de chômage des jeunes Français a été multiplié par 3,5 en 40 ans, pour s'établir donc à 24% pour les 15-24 ans. Il *"se situe actuellement dans la moyenne haute"* au niveau européen, rappelle l'étude, soit en 5e position sur les seize pays européens étudiés. Seuls le Portugal, l'Italie, l'Espagne et la Grèce font pire, avec des taux dépassant les 40% pour les trois derniers pays cités. Au contraire, le taux de chômage des jeunes Allemands descend largement sous la barre des 10%.
- La proportion de NEET, soit des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (*Neither in Employment, Education or Training*) est également problématique en France. Avec 17% de NEET en 2015 chez les 15-29 ans, la France est au dessus de la moyenne de l'Union européenne et de l'OCDE en la matière. Encore plus inquiétant, ce taux baisse dans d'autres pays de l'UE depuis 2013 mais demeure élevé en France.
- L'étude se penche également sur le taux d'activités des 15-24 ans, soit le rapport entre le nombre d'actifs (en emplois et chômeurs) et l'ensemble de la population en âge de travailler. Ce taux était en 2015 en France de 4,5 points inférieurs à la moyenne européenne, en s'établissant à 15%. Ce taux est en hausse mais reste beaucoup moins élevé que dans d'autres pays européens comme l'Allemagne et les Pays-Bas qui ont, notamment, une culture de l'apprentissage plus développée.

Le rapport met d'ailleurs en avant le fait que les différents dispositifs d'apprentissage permettent une meilleure insertion des jeunes dans le monde du travail, surtout en ce qui concerne les personnes moins diplômées : *"Pour un même diplôme de CAP BEP, les apprentis du secondaire connaissent un taux d'accès durable à l'emploi près de 20 points supérieurs à ceux l'ayant obtenu par voie scolaire."*

"Des promesses présidentielles, il ne reste que des maux." Voilà comment la CGT titre son communiqué de réaction à la publication du rapport de France Stratégie, avec la volonté d'insister sur l'inefficacité des réformes de ces 20 dernières années. *"Subordonnés à la dégradation du marché du travail, les jeunes demeurent surexposés à de multiples handicaps"*, rappelle le syndicat, qui réitère sa proposition d'une sécurité sociale professionnelle, qui protégerait les jeunes *"dès la sortie du système scolaire"*.

Lire aussi : Chômage: hausse en décembre mais baisse sur l'année 2016

(avec AFP)

L'Humanite - vendredi 27 janvier 2017

**Bilan Myriam El Khomri s'envoie
des fleurs lors de ses vœux à la presse**

À l'heure du bilan, la ministre du Travail annonce sa bonne nouvelle : le nombre de plans « de sauvegarde de l'emploi » ont baissé de 12 % entre 2015 et 2016, a-t-elle triomphé, jeudi, face aux journalistes venus assister à ses tout derniers vœux. Avant de tempérer son propos : « *Qu'il n'y ait aucun malentendu, je ne veux absolument pas minimiser l'ampleur* » des derniers plans de restructuration, comme celui du groupe Vivarte, « *ni minimiser la souffrance de ces salariés* », a-t-elle répété. En précisant qu'il s'agit « *d'un chiffre significatif* ». Moins, sans aucun doute, que les 141 fermetures de magasins de la Halle aux chaussures pour les salariés de Vivarte. Mais la ministre ne s'est pas arrêtée là. Cette dernière a défendu la loi associée à son nom. « *On peut la maudire, faire de son abrogation l'alpha et l'oméga d'une politique. Mais je suis convaincue que c'est un texte qui s'inscrit dans notre temps.* » Oubliant que la loi travail est rejetée par plus de 70 % des Français, un chiffre que la ministre n'a pas cité. •



social-chômage-syndicats-patronat

Les CDD très courts ont explosé en 15 ans

Paris, 26 jan 2017 (AFP) - Le nombre d'embauches en CDD de moins d'un mois a plus que doublé en quinze ans et ces contrats débouchent de moins en moins sur un CDI, selon deux études de l'Unédic et de France Stratégie consultées jeudi par l'AFP.

Selon l'étude de l'Unédic, de 2000 à 2016, les embauches en CDD d'un mois ou moins sont passées d'un peu plus de 1,5 million par trimestre à plus de 4 millions, tandis que celles de plus d'un mois n'ont pas bougé (environ un million). Ce document a été présenté aux partenaires sociaux mercredi lors d'une réunion de diagnostic du marché du travail, préalable à une éventuelle reprise des négociations sur l'assurance chômage.

Malgré cette tendance au raccourcissement des CDD, la part globale de ces contrats dans l'emploi reste stable sur cette période, à 9%, alors que les CDI représentent 76% de l'emploi total.

Arts et spectacles, édition et audiovisuel, activités pour la santé, hôtellerie-restauration, immobilier et enseignement privé notamment sont les secteurs qui ont eu, en 2012, le plus recours à des contrats de moins d'un mois, voire quelques jours.

L'étude de l'Unédic, qui gère l'assurance chômage, souligne aussi le "poids croissant" de la réembauche, 84% des CDD de moins d'un mois étant des réembauches par un ancien employeur, selon des données de 2012.

"Dans certains secteurs, certains employeurs s'entendent implicitement avec leurs salariés sur la possibilité d'embauches successives avec parfois des engagements d'exclusivité", observe l'Unédic, sans plus de précisions.

L'étude de France Stratégie, également présentée aux partenaires sociaux, relève que seul un CDD sur cinq (20%) se transforme en CDI, contre un sur quatre (24%) avant la crise de 2008.

"Ces études confirment que les contrats courts sont au coeur du problème", a estimé Eric Courpotin (CFTC) après la réunion.

Les négociations sur une nouvelle convention d'assurance chômage avaient échoué en juin 2016, après le refus du patronat de taxer les contrats courts. L'actuelle convention a été prolongée par l'Etat pour une durée indéterminée.

Syndicats et patronat ont repris langue en décembre pour faire un "diagnostic partagé" sur l'épineux dossier, en programmant une série de réunions jusqu'au 15 février, date à laquelle ils décideront de rouvrir ou non les négociations.

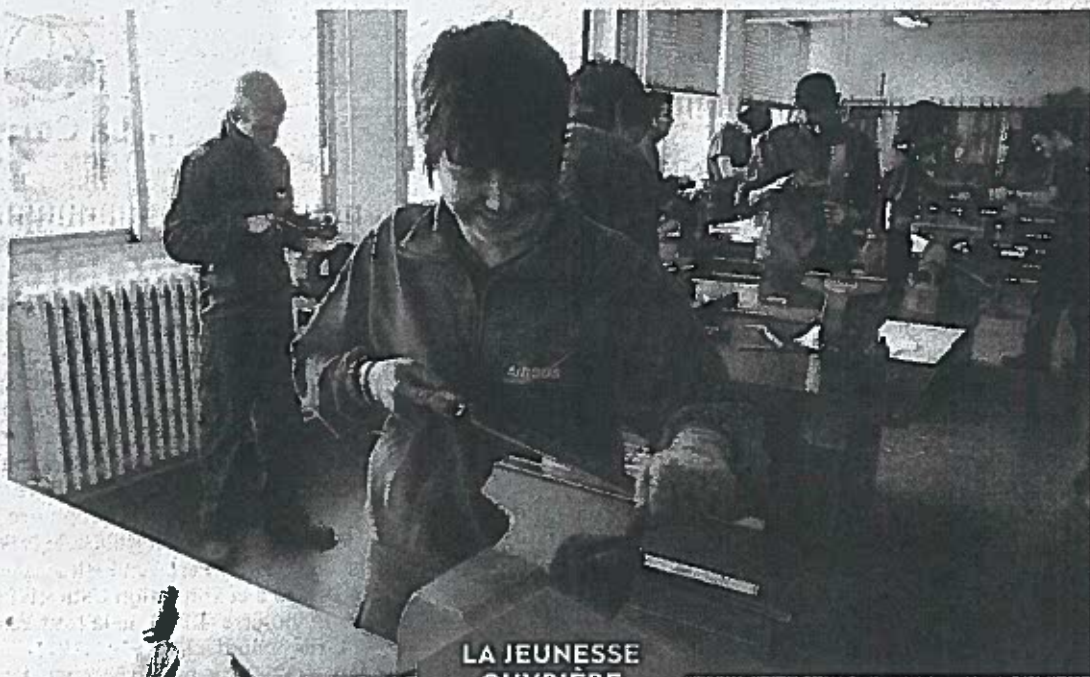
"Toutes ces études ne font pas avancer le +schmilblick+. On sent le même blocage qu'au printemps, les employeurs ne veulent pas discuter de leur choix dans le recours à la précarité car ils savent que ça aboutit forcément à la surcotisation des contrats courts", a commenté Denis Gravouil (CGT).

juc/jah/cel/fm

2017/01/26 15:30:16 GMT+01:00
#338691 DGTE 1327 CFF29 (4) AFP (409 words)

L'Humanité du 26/01/2017

Les jeunes et l'emploi, l'enquête qui démonte les idées reçues



Pascal Ponsu/AFP Imagery/Anam

**LA JEUNESSE
OUVRIÈRE
CHRÉTIENNE A
INTERROGÉ SUR
LEURS ATTENTES
3 600 JEUNES DE
13 À 30 ANS.**

Non, tous les jeunes ne rêvent pas de devenir milliardaires. Mais alors, à quoi aspirent-ils ? Si la question était posée aux candidats à l'élection présidentielle, bien peu seraient en mesure de répondre correctement... faute de l'avoir demandé aux premiers concernés ! L'enquête que la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) a menée auprès de 3 600 jeunes de familles populaires, de septembre à décembre 2016, sur « l'emploi digne et l'autonomie » des 13-30 ans, et dont l'*Humanité* publie en exclusivité

les résultats, comble ce manque. Pour cette jeunesse travailleuse ou qui aspire à le devenir mais qui peine à avoir voix au chapitre, le CDI fait toujours rêver, d'autant qu'elle y a difficilement accès.

Mais pas à n'importe quel prix : des droits connus et reconnus, une durée du travail et des salaires décents permettant de se loger, de se soigner, d'avoir du temps pour vivre et s'engager... Voilà ce qui, pour une large majorité des interrogés, dessine les contours d'un avenir souhaitable. ●●●

Lire la suite de notre article page 4

UNE CAMPAGNE JUSQU'EN JUIN 2018

L'enquête de la JOC, réalisée en partenariat avec l'Union nationale pour l'habitat des jeunes (Unhaj) et l'Union nationale des missions locales (UNML), sert de support à la campagne pour l'emploi et la dignité de la JOC, qui s'étale jusqu'en juin 2018.

54 %

C'est la part des jeunes interrogés par la JOC qui considèrent que la société porte un regard négatif sur les jeunes privés d'emploi.

L'événement

ENQUÊTE

Pour 7 jeunes sur 10, l'avenir du travail s'écrit CDI

La jeunesse ouvrière chrétienne a mené auprès de 3 600 jeunes de familles populaires une enquête sur « l'emploi digne et l'autonomie ». Pour eux, le CDI fait toujours rêver, mais pas à n'importe quel prix : des droits connus et reconnus, des salaires permettant de se loger, d'avoir du temps pour vivre.

Suite de la page une

« Face aux discours qui présentent comme normal le fait que les jeunes doivent se débrouiller et assumer un risque, les jeunes des milieux populaires disent clairement que l'insécurité les empêche de créer leur projet de vie, et que le seul moyen de se projeter à long terme est d'avoir un travail stable », analyse la présidente de la JOC, Rina Rajaonary. L'enquête que son organisation rend publique ce matin n'a pas la prétention scientifique de représentativité d'un sondage réalisé par un institut. Mais, forte de ses quatre-vingt-dix ans d'expérience d'encadrement de milliers de jeunes de milieu ouvrier et d'une longue pratique de l'enquête de terrain, la JOC est en mesure de produire une photographie éloquentes des rêves mais aussi des désillusions et des difficultés de toute une jeunesse.

interimaires, stagiaires...], le chômage (21 %), l'apprentissage ou l'alternance (5 %) = 70 % estiment toutefois qu'« avoir un CDI s'est la clé principale pour accéder à un travail digne », observe l'association. Ce taux grimpe à 77 % chez ceux qui ont eu à rechercher un emploi, et même à 84 % chez les chômeurs de longue durée. « La très grande majorité des jeunes n'aspirent pas à créer leur propre emploi ou devenir auto-entrepreneurs », souligne Rina Rajaonary. Seuls 18 % se disent ainsi tentés par la création de leur propre activité. Le chômage, qui pèse astreindre 45 % dans certains quartiers populaires, renforce cette demande de sécurisation au parcours. Le fait d'être privé d'emploi rend encore le CDI plus attractif, car son impact est énorme pour louer un appartement ou pour un emprunt », poursuit la présidente de la JOC. « Le fait de disposer d'un contrat de travail stable change en effet radicalement la façon dont les jeunes appréhendent leur capacité à faire des projets et à les réaliser, à maîtriser leur vie ou à faire leurs propres choix. Ainsi, si 74 % des jeunes en CDI déclarent pouvoir mener à bien leurs projets », selon la JOC, ce n'est le cas que d'un jeune privé d'emploi de courte durée sur deux et d'un sur trois chez les jeunes chômeurs de longue durée. De même, 41 % des privés d'emploi déclarent « ne

leur situation », contre 16 % de l'ensemble des jeunes interrogés et seulement 10 % de ceux qui sont en CDI.

2 TRAVAIL, LOGEMENT, SANTÉ, CONDITIONS DE L'AUTONOMIE

« On pourrait penser que le CDI offre une stabilité permettant de se projeter dans l'emploi », note la JOC, toutefois, ce contrat ne suffit pas : « Près de 30 % des jeunes interrogés estiment que leur situation ne leur permet pas de mener à bien leurs projets. Cette proportion est la même chez les jeunes en CDI. Ce qui prouve que ce contrat ne garantit pas une véritable autonomie. » Seuls 38 % des titulaires de CDI estiment ainsi avoir les moyens d'« atteindre seuls une véritable autonomie » (22 % pour l'ensemble des jeunes, 16 % pour les chômeurs de longue durée); Pour les jeunes interrogés, cette autonomie passe d'abord par le fait d'« être libre de prendre soi-même les décisions de sa vie » (52 %), d'« avoir un véhicule individuel » (45 %) ou même d'« être propriétaire de son logement » (40 % contre 8 % pour « être locataire »).

Cette dernière prise de position souligne « les premières difficultés d'accès au logement » vécues par les jeunes : ils ne sont que 37 % à juger que « la société crée de bonnes conditions d'accès au logement » parmi les travailleurs en CDI comme chez les privés d'emploi, et cette proportion tombe à 40 % parmi les chômeurs de longue durée. A noter que la satisfaction est beaucoup plus large sur la santé : trois jeunes sur quatre (76 %) estiment que « la société permet un accès satisfaisant aux soins médicaux », et il en va de même pour les privés d'emploi (74 %). Un résultat qui sonne comme un avertissement au candidat à la présidentielle qui s'aviserait de mettre en pièces la Sécurité.

Autre condition d'une véritable autonomie, celle du « travail digne ». « Plus de 3/5^e des jeunes privés d'emploi de longue durée expri-



LES JEUNES DES MILIEUX POPULAIRES SONT ACCRÉDITÉS AVEC

ment ce besoin », souligne la JOC. « Les salaires, les conditions de travail sont importants, relève Rina Rajaonary. Les jeunes veulent pouvoir mener une vie de citoyen, pouvoir s'engager s'ils en ont envie. C'est aussi un critère de l'autonomie. »

3 DES DROITS ENCORE TROP LARGEMENT MÉCONNUS

D'ob, sans doute, l'attachement des jeunes à connaître leurs droits. 46 % considèrent que « la société ne crée pas les conditions pour leur permettre de connaître bien leurs droits ». Ils sont 52 % chez les privés d'emploi. Une situation qui « n'a pas changé » depuis cinq ans, regrette Rina Rajaonary. Pour y remédier, la présidente de la JOC revendique l'apprentissage des bases du droit du travail avant l'orientation professionnelle, dès la classe de troisième, année de stages, pour sensibiliser les jeunes aux droits acquis, et la multiplication des « canaux d'information : dans les lieux de formation, dans la rue, avec des moyens humains et des lieux » dédiés à l'apprentissage des droits. ■

SÉBASTIEN CRÉPEL

1 UN CDI AU POUVOIR ATTRACTIF CHEZ DES JEUNES PRÉCARISÉS

Le CDI n'est pas la norme d'emploi des jeunes ciblés par la JOC : seuls 10 % parmi ceux qu'elle a interrogés disposent de ce type de contrat. Les autres se partagent entre d'autres formes de statuts et contrats plus ou moins précaires (22 % de CDD,

LE 15 AVRIL, LA JOC MOBILISE LES JEUNES SANS EMPLOI

La jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) rassemblera le 15 avril prochain à Paris 15 000 jeunes de France et d'Europe. Issus de milieux populaires, la journée aura pour thème les difficultés à entrer dans la vie active et s'organisera autour de débats sur le travail digne

- et l'accès à l'emploi.
- Les jeunes pourront partager leurs expériences, les difficultés rencontrées, raconter leurs conditions de vie et leurs espérances.
- Il s'agit également de corédiger des revendications en matière de politique de l'emploi, sous la forme de cahiers

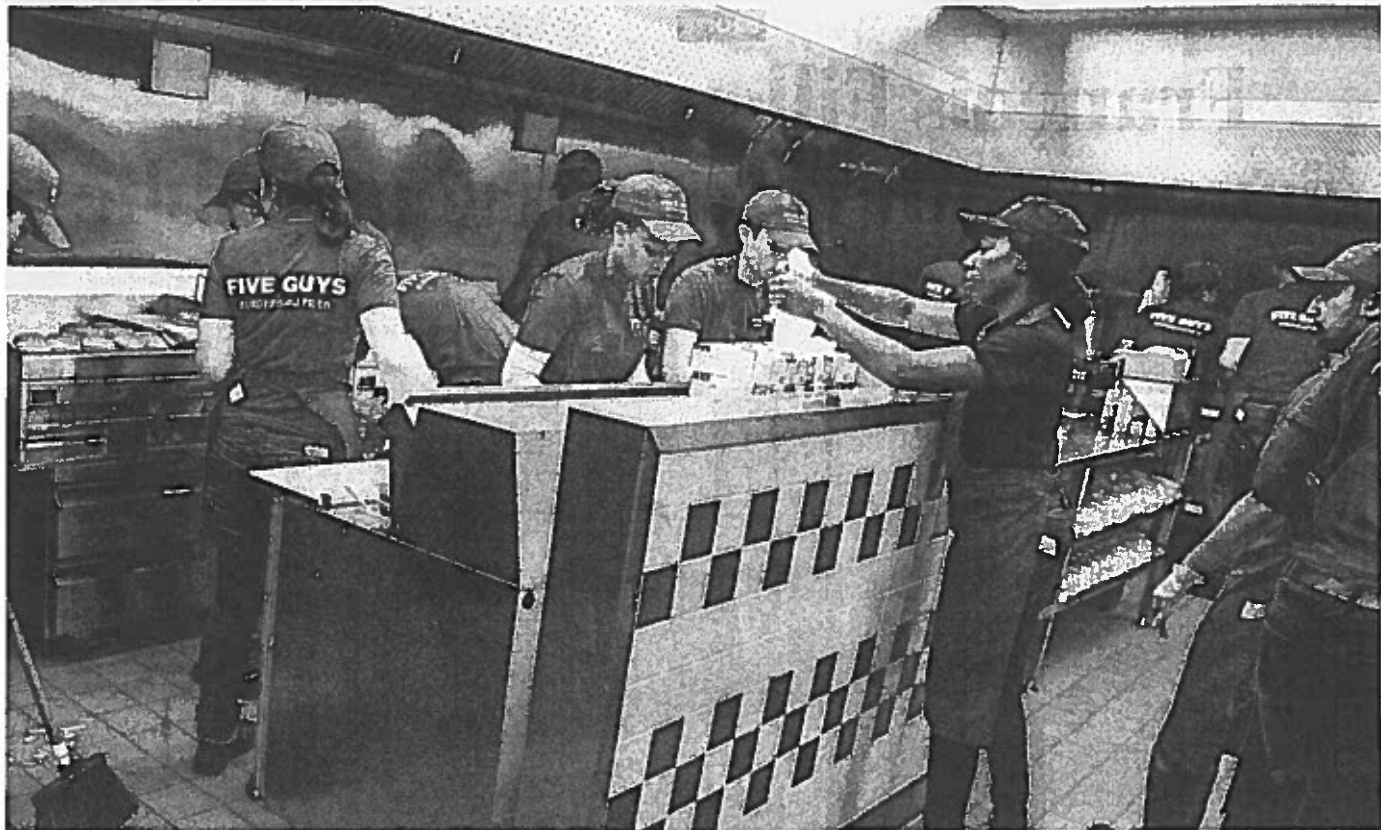
- de doléances, qui seront remis aux décideurs politiques, économiques et sociaux en fin de journée.
- L'événement sera aussi l'occasion de fêter les 90 ans de la JOC, où cours d'une soirée festive conclue avec les concerts de Babylon Circus et de Sniper.

LA PAROLE AUX INTÉRESSÉS

« Les jeunes des quartiers populaires n'ont ni les droits ni les réseaux ; mais ils sont les mieux à même de dire quelle forme d'emploi ils veulent. »

Rina Rajaonary, présidente de la JOC

L'événement



BOULOTS PRÉCAIRES. 35 % DE CEUX INTERROGÉS PAR LA JOC PERÇOIVENT MOINS DE 900 EUROS DE RESSOURCES MENSUELLES. PHOTO HAMILTON/REA

« Plus le temps passe et plus j'ai peur »

Sébastien, 28 ans Sartrouville (78)

Dès l'école on m'a fait comprendre que, de toute façon, ce n'était pas la peine d'espérer. J'avais bien des idées au lycée, j'en avais parlé à la conseillère d'orientation, qui m'avait dit « vous savez, dans la vie, il y a les envies et puis il y a le travail. Et, avec vos envies, vous n'avez pas de travail ». Je ne vais pas chez Pôle emploi de peur qu'on m'y dise la même chose. Qu'on m'y demande de faire ce que voudrait la société. Et non ce qui me rendrait heureux. Même les jeunes qui ont bac + 5 trouvent souvent des emplois qui n'ont rien à voir avec leur niveau d'études, alors moi, avec mon simple bac, je n'aurai rien. Mais ce que j'aimerais avoir, c'est un CDI. Et un qui respecte les règles, pas un contrat renouvelable 20 fois. J'essaye bien de faire des candidatures spontanées, mais rien ne marche. Je ne sais pas du tout ce que je vais devenir. À 28 ans, je vis chez mes parents, je ne touche pas le RSA, je n'ai plus droit à la mission locale, ni aux contrats jeunes. Je me sens vraiment à part, en fait, complètement perdu. Je n'ai plus d'envies, je suis de moins en moins sociable. Et quand je vois des jeunes travailler 60 heures par semaine pour un Smic, dur de se remotiver. Le temps passe et j'ai peur. Mais j'ai encore l'espoir que je puisse être aidé. »

« Je suis ballottée de formation en formation »

Géraldine, 21 ans Loumont (59)

Je fais les remises à niveau que la conseillère de la mission locale me dit de faire, dans le dispositif garantie jeunes. Dès la sortie du collège, on m'a orientée vers un certificat d'aptitude professionnelle agricole. Puis vers la vente, l'aide à la personne et le service dans les cantines de collectivités. Ensuite, avec la mission locale, j'ai été formée à l'aide à la petite enfance, pour devenir Atsem, bien que le métier soit en train de disparaître. Je me suis donc réorientée pour travailler avec les animaux, mais les fermes qui font de l'élevage ne prennent personne. J'ai fait un stage dans le toilettage, travaillé au noir dans une animalerie... Mon rêve serait de travailler dans un zoo, mais les formations pour cela ne se font pas dans le Nord. Alors j'ai dû à nouveau changer d'orientation et je me forme pour faire agente de sécurité ou de prévention, dans la police municipale. Je devrais commencer ma formation lundi prochain si tout va bien. Ces dernières années, j'ai été ballottée comme ça, de formation en formation, à tourner en rond. Pendant ce temps, je dois vivre chez ma tante car j'ai besoin d'un travail pour prendre mon envol. À force, j'envisage de changer de région pour espérer trouver quelque chose. Dans le Nord c'est vraiment très difficile de trouver un emploi. »

« Les jeunes ne peuvent pas devenir autonomes »

Loïc, 23 ans Maubeuge (59)

J'anime le comité des jeunes privés d'emploi de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) de Maubeuge et je suis moi-même sans emploi. J'ai voulu être aide-soignant, mais, lors de mon stage à l'hôpital, j'ai bien vu que pour l'humain, il faudrait repasser et que c'était l'argent qui comptait avant tout. Je me suis reconverti dans le gardiennage d'immeuble, mais reste exclu du marché de l'emploi car l'un des principaux problèmes que nous rencontrons dans la région pour trouver du travail est la mobilité. Il y a de moins en moins de trains. Et sans permis de conduire même les boulots en intérim sont inaccessibles. Je suis en train de le passer, et même si la mairie m'aide, cela coûte cher. On pourrait commencer à passer le code dès la fin du collège pour avoir le permis et accéder au marché du travail plus vite. Il faudrait aussi que les entreprises cessent de chercher le mouton à cinq pattes, par exemple « quelqu'un de jeune mais avec plusieurs années d'expérience ». Et qu'elles nous aident. Sans cela, les jeunes ne peuvent pas devenir autonomes. Je vis chez mon père avec ma compagne. Et c'est un ouvrier, pas un milliardaire. Mais heureusement qu'il est là, sinon je serais à la rue. »

PROPOS RECUEILLIS PAR PIERRIC MARISSAL

Y AURA-T-IL ENCORE DU TRAVAIL DEMAIN ?

JEAN-CHRISTOPHE CHANUT



Benoît Hamon a réussi à imposer le débat sur le revenu universel. Pour lui, c'est un dispositif susceptible de répondre à la raréfaction à venir de la "denrée travail". Ce postulat est-il exact ?

Quelle place pour le travail et l'emploi demain ? C'est LA question qui agite les esprits de cet entre-deux tours de la primaire organisée par le Parti socialiste. L'avenir du travail est LE différend qui oppose Benoît Hamon et Manuel Valls. C'est la proposition centrale de Benoît Hamon d'instituer un revenu universel qui a servi de révélateur. Pour lui, ce revenu universel doit à l'avenir permettre d'assurer un revenu décent à tout le monde, alors que la denrée « travail » va se raréfier et qu'il faudra bien que les gens continuent de vivre. Pas du tout rétorque en substance Manuel Valls, le travail a un avenir et le revenu universel est au mieux une utopie coûteuse et au pire une incitation à l'assistanat...

C'est donc bien la question de l'avenir du travail et de l'emploi, sous toutes ses formes, qui sous-tend la question de la nécessité d'instituer, ou pas, un revenu vraiment universel. En d'autres termes, le camp Hamon, craignant une forme de malthusianisme du travail, veut organiser ses conséquences, alors que le camp Valls défendrait plutôt la thèse "schumpetérienne" de la destruction créatrice.

5,1 MILLIONS D'EMPLOIS PERDUS D'ICI 2020

Qu'en est-il alors de l'avenir. Si l'on reprend une l'étude « The Future of jobs » du très établi World Economic Forum (WEF), organisateur du rendez-vous annuel de Davos, parue en janvier 2016 et qui avait défrayé la chronique, ce sont 7,1 millions d'emplois qui seront détruits d'ici 2020 et... 2 millions qui seront créés, soit un solde nette de 5,1 millions d'emplois disparus. Cette étude portait sur les quinze pays les plus industrialisés (hors Chine) et ces disparitions seront essentiellement dues aux seuls changements technologiques et d'organisation. Le WEF était même entré dans le détail en prévoyant 4,7 millions d'emplois perdus dans les fonctions de bureaux et d'administration, 1,6 million dans la production industrielle, 497.000 dans la construction. A l'inverse, 492.000 postes seraient créés dans la finance, 416.000 dans le management, 405.000 dans l'informatique et 339.000 dans l'engineering.

Face à ce séisme, Klaus Schwab, président du WEF et fondateur de Davos lançait un cri d'alarme aux gouvernements sur les nouveaux besoins de compétences nécessaires pour faire face à la montée du chômage et des inégalités qui vont découler de cette « quatrième révolution industrielle », c'est-à-dire la révolution numérique. Pour le WEF, la créativité, le savoir-faire en matière de résolution des problèmes, l'esprit critique et le management, la capacité à travailler en équipe, etc. seront des compétences indispensables pour s'adapter. Et malheur à ceux qui n'auront pas su ou pu se former aux nouvelles technologies car ils resteront au bord de la route. Un constat donc un peu glaçant...

LES TRANSFORMATIONS DE L'EMPLOI DÉJÀ À L'ŒUVRE

C'est pourquoi certains imaginent une évolution de la notion d'emploi qui ne serait plus basé sur le seul classique rapport salarié/entreprise, hérité de la première révolution industrielle au XIX^e siècle. En d'autres termes, il s'agit de cogiter sur des évolutions afin de permettre que la révolution technologique ne se transforme pas en « tsunami techno-social ».

Parmi la somme d'études sur la question, l'une peut spécialement mériter de retenir l'attention. Dénommée « Penser l'emploi autrement », elle émane du Lab'Ho, un think tank du groupe Adecco. Elle a été dirigée par Tristan d'Avezac, expert des questions d'emploi et d'accompagnement des transitions. Ce rapport dresse un état des lieux très complet des transformations qui sont à l'œuvre: le développement rapide des formes particulières d'emploi (CDD, intérim) ; le regain du travail indépendant, avec le développement du statut d'auto-entrepreneur et l'essor des plateformes dites « collaboratives », style Uber ; l'émergence des statuts « hybrides », tels le portage salarial et les coopératives ; les groupements d'employeurs, etc. Il constate aussi que la révolution numérique va entraîner une « *disparition des collectifs de travail traditionnels* » et que le risque d'isolement des travailleurs de l'économie numérique est bien réel. A l'instar du WEF, l'étude plaide pour une rapide mutation de la formation vers des compétences « digitales et comportementales ».

En termes de créations et destructions d'emplois, l'étude du Lab'Ho se montre moins pessimiste que celle du WEF. Elle cite un rapport du Centre d'Analyse Stratégique (CAS) sur l'évolution de l'emploi à l'horizon 2030 qui identifie « *trois grandes tendances de réallocation des emplois entre secteurs porteurs et en déclin* ». Ainsi, les emplois d'utilité collective et des services à la personne connaîtraient une certaine croissance. En revanche, le déclin frapperait « *l'emploi industriel fortement impacté par la concurrence internationale* ». Enfin, il y aurait une stabilité des secteurs d'intermédiation et de la construction.

In fine, le rapport du CAS conclut que, si le bilan en termes d'emploi est positif avec près de 1,8 million d'emplois créés, d'importants mouvements « de réallocations sectorielles auront lieu, nécessitant un système de formation adapté à la hausse des qualifications et à l'orientation davantage servicielle des métiers ».

DES SECTEURS ET MÉTIERS GAGNANTS ET D'AUTRES PERDANTS

Les secteurs « gagnants » en termes d'emplois seraient notamment « le « Conseil et Assistance », « l'Action sociale », « les Services personnels et Domestiques », les « Activités récréatives, culturelles et sportives », etc. A l'inverse, le solde d'emploi serait négatif dans les secteurs des « Combustibles et carburants », les « activités associatives », « le commerce et la réparation automobile », l'Aéronautique », etc.

Si l'on se concentre sur les métiers, ceux qui sont le plus appelés à disparaître sont : démarcheur téléphonique, dactylo, secrétaire juridique, gestionnaire de compte financier, expert-comptable, etc. Au contraire, les moins menacés sont : conseiller d'éducation, tenancier de bar, hôtelier, orthophoniste, etc.

Pour accompagner les mutations en cours, l'étude du Lab'Ho formule quelques propositions extrêmement diverses, comme la création "d'opérateurs d'accompagnement multi-status" qui auraient pour but d'accompagner des actifs appelés à changer régulièrement de statut. Avec l'émergence du travail indépendant, il conviendrait aussi de créer des « communautés d'échanges et de discussions pour les Indépendants ». Dans un tout autre domaine, il faudrait « combiner le virtuel et le réel pour outiller les jeunes sur la connaissance des métiers et la recherche d'emploi ».

PARLER DU REVENU UNIVERSEL A LE MÉRITE DE POSER LE DÉBAT SUR L'ÉVOLUTION DU TRAVAIL

Quantitativement et qualitativement parlant donc, le monde du travail va entrer en ébullition, c'est une évidence. Manifestement, il y aura encore de l'emploi, mais sous des formes variées. Surtout, du fait de la révolution numérique, de nouveaux métiers vont émerger et, à l'inverse, d'autres vont disparaître, libérant ainsi une main d'œuvre disponible pour assurer des services aujourd'hui mal ou peu assurés. Réfléchir dans ce contexte, à une forme de revenu minimum pour permettre au plus grand nombre de vivre sans trop de casse ces mutations n'est donc pas une mauvaise idée, surtout si les gains de productivité permettent de dégager des moyens suffisants.

Alors, certes, le revenu universel à la sauce Benoît Hamon n'est certainement pas la panacée. Mais le débat qu'a installé le député des Yvelines ne devrait pas être sèchement refermé. Au-delà des questions de financement ou « morales » - l'encouragement à « l'assistantat » - , il a le mérite de « pousser » à réfléchir au nécessaire accompagnement des mutations du travail. Ce n'est peut-être pas un enjeu majeur pour la présidentielle de 2017 mais ce le sera certainement pour celle de 2022.



élections-présidentielle-partis-LR-France2017-Assemblée-enquête,PREV Collaborateurs parlementaires: qui sont-ils? quelles règles pour les proches? (QUESTIONS-REPONSES-ACTUALISATION)

Par Charlotte HILL, Anne Pascale REBOUL

ATTENTION - Ajoute données du Sénat, députés LR sur l'interdiction ///

Paris, 25 jan 2017 (AFP) - Les collaborateurs parlementaires, "petites mains" des députés et sénateurs, sont un maillon peu connu, mais essentiel du travail législatif. Qui sont-ils? Combien gagnent-ils? Quelles sont les règles les concernant? Un proche peut-il être embauché comme collaborateur, comme Penelope Fillon?

- Qu'est-ce qu'un collaborateur? -

Aussi appelé "attaché" ou "assistant", le collaborateur doit aider le parlementaire à "se concentrer sur ce pour quoi il a été élu: légiférer et contrôler l'exécutif", résume Thierry Besnier, secrétaire général de leur syndicat SNCP-FO. Soit: travaux juridiques, veille, liaison avec la presse, institutions ...

Ils sont un millier au Sénat et le double à l'Assemblée (dont 61% de femmes). Chaque député peut employer jusqu'à cinq collaborateurs. Les deux tiers travaillent en circonscription, les autres au Palais-Bourbon.

Plus de neuf sur dix sont en CDI, mais il y a des temps partiels et des "abonnés aux CDD", explique le responsable FO. Le contrat cesse à la fin du mandat si le député n'est pas réélu. Longtemps sans statut, ils bénéficieront à compter du 1er mars à l'Assemblée d'un accord collectif (prime de précarité...).

Chaque député dispose d'une enveloppe mensuelle de 9.561 euros pour les rétribuer. Pour des horaires souvent à rallonge, le salaire moyen se situe entre 2.200 et 2.600 euros nets, d'après les syndicats.

Certains élus ont été eux-même collaborateurs, à l'instar de Manuel Valls et François Fillon.

- Un proche peut-il être collaborateur? -

Sur le papier, rien ne l'interdit. Au vu des déclarations d'intérêts en 2014, 10 à 15% des 900 parlementaires avaient un collaborateur portant le même nom qu'eux. Pour le seul Sénat, les collaborateurs familiaux étaient 59 au 31 décembre 2016, soit moins de 7%.

Pour justifier ces embauches, certains mettent en avant les "compétences", la "loyauté" ou le fait de pouvoir voir leur famille, dans le cadre d'un mandat prenant.

L'emploi de Nadia Copé ou Pauline Le Maire (jusqu'en 2013), épouses de Jean-François Copé et de Bruno Le Maire, ont ces dernières années fait polémique.

Véronique Bartolone, épouse du président PS de l'Assemblée, est chargée de mission à son cabinet. Claude Bartolone a toujours expliqué "avoir épousé sa collaboratrice" et non embauché sa femme.

Pour les proches, seule la rémunération est encadrée, depuis 1997. Elle ne doit pas dépasser à l'Assemblée la moitié de l'enveloppe collaborateur, soit 4.750 euros.

Au Sénat, un seul proche peut être embauché (pour moins d'un tiers de l'enveloppe). Le collaborateur doit certifier sur l'honneur s'il a ou non un lien de parenté avec l'élu.

- Où est le problème? -

Selon le chef de file des députés socialistes, Olivier Faure, "la polémique porte moins sur les emplois familiaux que sur le fait de savoir si une personne qui a été embauchée avec de l'argent public a effectué ou pas un travail quantifiable".

"Le député est le propre employeur de son collaborateur. A lui de choisir son équipe et de gérer comme il le souhaite" et "l'Assemblée n'a pas vocation à contrôler", fait valoir auprès de l'AFP Marie-Françoise Clergeau. Première questeuse au Palais Bourbon, chargée de sa gestion, elle renvoie à l'interdiction générale de "tout emploi fictif".

- Quelles pratiques en Europe? -

Au Parlement européen, l'emploi de proches est interdit depuis 2009.

En Allemagne, il est prohibé au Bundestag de rémunérer "époux, épouse ou conjoint actuel ou passé".

A l'inverse, en Grande-Bretagne environ "150 des 650" députés emploient un membre de leur famille, selon l'autorité indépendante des normes parlementaires (psa). Depuis 2010, un seul emploi de ce type est autorisé par député. Et l'psa a vocation à étudier "toute accusation d'emploi fictif".

- Quelles pistes? -

Dans un contexte pré-présidentielle, les socialistes formulent des propositions radicales. "Il faut que tout parlementaire n'ait plus le droit d'embaucher ni son enfant, ni un cousin, ni un parent, ni sa femme", a affirmé Benoît Hamon, en lice pour le second tour de la primaire PS.

Olivier Faure plaide pour "un contrôle plus strict, si ce n'est une interdiction", une option cependant "difficile" car certains sont "des militant(e)s de longue date".

Cela n'aurait "aucun sens" alors que le lien "peut faciliter la relation de travail", ont répliqué des députés LR dans les couloirs de l'Assemblée.

chl-reb/chr/fm

by : Charlotte HILL, Anne Pascale REBOUL

question du jour

Va-t-on vers une raréfaction du travail?



Paul Jorion
Anthropologue et sociologue, professeur associé
à l'Université catholique de Lille

La question du travail doit être entièrement remise à plat

Nous nous alarmons des études récentes qui prédisent que près de 50 % des tâches pourraient disparaître d'ici à vingt ans du fait de l'automatisation et de l'informatisation. Pourtant ce chiffre risque d'être inférieur à la réalité. Le calcul qui y préside est trop conservateur, tenant compte des avancées actuelles mais ignorant les progrès considérables qui continueront d'être engrangés à un rythme s'accroissant. Une destruction bien plus importante des emplois aura lieu, due dans la plupart des cas non à des robots mais à des logiciels.

Contrairement à la thèse de la destruction créatrice, supposant que des emplois perdus seront remplacés par d'autres en plus grand nombre, la raréfaction du travail rémunéré va être massive. La révolution du marché de

tiers, très qualifiés et très bien rémunérés, vont disparaître à jamais. Nous imaginons volontiers que les tâches manuelles sont faciles à mécaniser et non celles qui demandent de la réflexion, or ce raisonnement repose sur une mauvaise compréhension de l'informatique. Ainsi une personne qui nettoie les bords d'une rivière est difficilement remplaçable par un robot en raison de la multiplicité des tâches à effectuer et des ordres très différents de décisions à prendre. En revanche, des raisonnements embolés complexes sont, eux, aisément réalisables au sein d'un algorithme.

Par ailleurs, automatiser des tâches très complexes mais hautement rémunérées constitue un excellent retour sur investissement malgré le financement coûteux de la recherche et du développement. On a pu l'observer avec les courtiers en Bourse, remplacés par des logiciels dans le trading à haute fréquence.

Dans le cadre qui est le nôtre, les emplois disparaîtront massivement. La question du travail doit donc être entièrement remise à plat, et ceci dans la perspective d'un monde renouvelable et durable. Notre mode de vie épuise chaque année bien plus de ressources que la planète ne peut produire ou renouveler. Une transition, créatrice de nombreux emplois, doit être opérée rapidement pour assurer un retour à l'équilibre. Il est naïf de croire que nous pourrions assurer la survie du genre humain sans remettre en question la logique du profit à tous crins qui nous a conduits dans l'impasse présente. La gratuité de l'indispensable est l'une des voies que nous devons explorer.

Rassemblement par Michel Walinrop



Thibaut Bidet-Mayer
Economiste à La Fabrique de l'industrie (1)

Impossible de savoir si le solde va se révéler positif ou négatif

La question de la raréfaction du travail a dominé le duel télévisé d'entre-deux-tours entre les rivaux de la primaire organisée par le PS, Manuel Valls et Benoît Hamon. L'ancien premier ministre a dit ne pas vouloir « d'une vision disant: au fond le travail disparaît, on s'y résout, et après tout on partage ». Son ancien ministre de l'éducation, a pour sa part souligné « qu'il vaut mieux anticiper » un processus de « raréfaction » dont « on voit qu'il a commencé ».

Personne n'est en mesure d'apporter une réponse tranchée à cette question. Les études qui existent à l'heure actuelle ne s'intéressent qu'aux destructions d'emplois, phénomène le plus visible de la transition. Ces études restent cependant entourées de beaucoup d'incertitudes. Selon les sources, on oscille entre 10 et 50 % des emplois qui seraient menacés.

Surtout, les créations d'emplois potentielles ne sont pas prises en compte car elles sont très difficiles à estimer: elles sont en effet plus diffuses et interviendront dans des secteurs tout juste émergents dont on ne connaît pas encore le potentiel de créations d'emplois. Il est de ce fait impossible de savoir si le solde va se révéler positif ou négatif.

La question est très présente dans le secteur industriel, qui se trouve en première ligne des transformations. Le mouvement d'automatisation y a commencé depuis longtemps et l'emploi industriel a beaucoup baissé depuis quinze ans.

Il est cependant difficile de faire la part, dans ces destructions d'emplois, entre les effets de la robotisation et ceux liés à la baisse de compétitivité de l'industrie française. Un pays comme l'Allemagne, qui a cinq fois plus de robots que la France, a stabilisé son emploi industriel, en gagnant des parts de marché.

L'industrie traditionnelle va néanmoins évoluer. La numérisation, l'automatisation auront évidemment un impact sur les modes de travail et l'emploi. Nous entrons dans l'ère de la robotisation avancée, dans laquelle les machines seront capables de réaliser des tâches de plus en plus complexes.

Des emplois seront détruits, notamment quand il s'agit de

tâches pénibles et répétitives, par exemple dans la logistique. Des métiers comme celui de la maintenance industrielle vont évoluer et demander davantage de compétences numériques. Tout l'enjeu de la transition est d'accompagner ces transformations en mettant en place les dispositifs de formation adaptés.

L'enjeu est d'accompagner ces transformations en mettant en place les dispositifs de formation adaptés.

Avec deux enjeux propres à l'économie numérique. Celle-ci se caractérise par une forte polarisation entre, d'une part, des métiers très qualifiés et bien payés et, d'autre part, des emplois très peu qualifiés sans protection, incarnés par exemple par les chauffeurs Uber ou les livreurs à vélo. Les États-Unis ont vu une explosion des créations d'emplois aux deux bouts de la chaîne de qualification.

Autre enjeu: le rythme des transformations. La question du chômage technologique est loin d'être nouvelle et revient de manière récurrente. Mais la transformation numérique en cours se distingue par son ampleur et surtout par sa rapidité de diffusion. Or, pour former et requalifier les gens, il faut des moyens et du temps. **Rassemblement par Emmanuelle Réju**

(1) Co-auteur, avec Louisa Toubal, de la note « Travail industriel à l'ère du numérique » publiée par ce laboratoire d'idées.

De nombreux métiers, très qualifiés et très bien rémunérés, vont disparaître à jamais.

la main-d'œuvre à laquelle nous assistons est sans rapport avec les précédentes. Dans les années 1960, les salariés de l'industrie qui se reconvertaient à un métier dans les services n'avaient besoin que d'une formation de quelques semaines, de quelques mois tout au plus. Ceux qui vont perdre leur travail dans les services auront besoin de plusieurs années de formation pour se reconverter dans la programmation ou la maintenance informatique. En outre, de nombreux mé-

LE POINT
DE VUE

de Malene Rydahl

Le bien-être au travail, un sujet à prendre au sérieux

Burn-out, bore-out et brown-out sont les révélateurs du profond mal-être qui affecte le monde du travail. Le management danois, fondé sur l'engagement et le bien-être des salariés, est une source d'inspiration pour élaborer des réponses à cet enjeu clé pour une création de valeur durable et humaine.

On ne présente plus le burn-out, syndrome d'épuisement professionnel devenu hélas trop familier : 3 millions de Français seraient en risque élevé d'y plonger. Cette pathologie psychique n'est pas la seule manifestation du mal-être au travail, tristement enrichie par le bore-out, lié à l'ennui, puis le brown-out, associé à un manque de sens dans la mission accomplie. Ces affections sont les révélateurs de dysfonctionnements profonds du monde du travail. Il en va de même du désengagement : 87 % des employés se sentent désengagés vis-à-vis de leur travail, d'après une récente étude Gallup menée dans 142 pays.

Lorsqu'on observe la nature des réponses envisagées par beaucoup de dirigeants et managers, il y a de quoi s'interroger. Des tensions voient le jour au sein d'une équipe ? Pas de panique : une séance de « team building » ou un tournoi de baby-foot devraient régler l'affaire. Les salariés sont épuisés en fin de semaine ? Facile : le vendredi devient le « jour du bonheur », avec un buffet et des massages de pieds pour détendre l'atmosphère.

Alors, certaines entreprises recrutent un « chief happiness officer » (CHO) – véritable « directeur du bonheur »

inventé par les start-up de la Silicon Valley qui gagne les entreprises du monde entier, France comprise. L'intention est louable, mais il y a malentendu : le CHO risque d'éloigner les dirigeants d'une véritable réflexion sur le bien-être dans leur entreprise...

Dans ce paysage managérial éprouvé, le Danemark fait figure d'exception. 45 % des salariés danois se déclarent hautement satisfaits de leur travail, en tête du classement Eurostat 2013 sur la satisfaction au travail dans les pays européens.

Un problème ? Une séance de « team building » ou un tournoi de baby-foot régleront l'affaire.

Solutions gadget : seul un projet commun riche de sens peut fédérer une entreprise.

Ce qui explique la performance danoise, c'est avant tout une méthode de management, simple et efficace : la capacité à définir un projet commun porteur de sens et à mobiliser les salariés derrière lui. Preuve par les faits ? Regardons trois succès entrepreneuriaux danois, le groupe pharmaceutique Novo Nordisk, Lego, leader mondial du jouet, et enfin ISS, géant des services avec plus de 530.000 salariés dans le monde.

Le PDG de Novo Nordisk, Lars Rebien Sørensen, s'est donné une mission

ambitieuse : guérir le diabète. Paradoxal, compte tenu du marché sur lequel se positionne l'entreprise. Résultat, le groupe est dans le top des 100 entreprises où il fait bon travailler en Europe et a dégagé 4,6 milliards de bénéfices en 2015.

Autre exemple, Lego : l'entreprise est également guidée par une idée force, développer la créativité des enfants. Quand l'entreprise a perdu de vue ce cap dans les années 2000, elle a failli couler. Et quand le dirigeant actuel, Jørgen Vig Knudstorp, a renoué avec l'esprit originel des fondateurs en mobilisant la confiance et l'autonomie des salariés, la petite brique est devenue leader mondial du jouet.

Chez ISS, expert mondial de l'entretien, le cœur de projet du groupe c'est précisément de valoriser le talent et la capacité d'initiative de chaque travailleur. Dès l'origine, les salariés ont été considérés comme des spécialistes formés au sein d'une école interne de qualité. La recette fonctionne : en France, où le groupe compte 28.000 personnes, le taux annuel de rotation des postes est de seulement 12 %, contre 35 % en moyenne dans la filière !

Le modèle danois montre que le bonheur au travail passe bien davantage par un projet commun que par des gadgets.

Malene Rydahl, auteure de l'ouvrage « Heureux comme un Danois » (Grasset 2014, J'ai Lu 2015), est conférencière et « executive coach » spécialiste du bien-être au travail.

Le revenu universel entraînera-t-il la fin du travail ?

Pour les partisans de cette allocation identique versée à tous, l'emploi ne doit plus être placé au cœur de la vie sociale. Un principe qui inquiète tous ceux pour qui le travail est une forme de citoyenneté.

La promesse semble renouer avec l'utopie et l'imagination politique : le revenu universel, qui est l'une des propositions phares de Benoît Hamon, fait rêver bien des électeurs de gauche. En garantissant à tous une allocation durant la vie entière, il semble annoncer l'avènement d'une société plus juste.

Le député des Yvelines veut procéder par étapes – il propose, dans un premier temps, de revaloriser le revenu de solidarité active (RSA) et de l'étendre aux jeunes de 18 à 25 ans. Mais il n'hésite pas à évoquer, à l'avenir, une véritable « révolution » : le revenu universel sera la « Sécurité sociale du XXI^e siècle », voire le nouveau « pilier de la protection sociale », promet-il.

Revenu universel, revenu de base, revenu d'existence : si les mots changent, le principe reste le même – « verser à chacun une allocation mensuelle individuelle d'un montant égal pour tous, sans condition de ressources ou de besoins et sans exigence de contrepartie », résumant les économistes Guillaume Allègre et Henri Sterdyniak dans une note de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) publiée en décembre 2016.

C'est dans cette universalité que réside le changement de paradigme : alors que les minima sociaux sont versés à ceux qui en ont besoin, le revenu universel est attribué à tous les citoyens, qu'ils soient artistes, ouvriers, fonctionnaires, agriculteurs, start-upeurs, chômeurs ou millionnaires.

Aussi bien les décroissancistes que les libéraux

Exit, donc, la bureaucratie de la pauvreté, ses contrôles administratifs et ses files d'attente, mais aussi les controverses sur les droits et les devoirs de ceux que l'élu Laurent Wauquiez (Les Républicains, LR) appelle les « assistés ».

Parce qu'il est automatique, et donc neutre, le revenu universel met fin aux « investigations bureaucratiques, policières et inquisitoires » de l'administration, se félicitait Michel Foucault dans un cours au Collège de France, en 1979. « Le revenu d'existence est perçu par chacun, quelle que soit sa situation matérielle, "parce qu'il existe" et non "pour exister" », résumait l'économiste anglais - James Meade (1907-1995).

La longue histoire du revenu universel commence au XVI^e siècle. Dans *L'Utopie*, publié en 1516, l'écrivain et théologien anglais Thomas More invente une île où chacun est assuré de recevoir les moyens de sa subsistance sans dépendre de son travail. L'idée est reprise, au XVIII^e siècle, par Thomas Paine, un acteur de la révolution américaine qui devient, en France en 1792, député de la Convention : dans *La Justice agraire* (1797), il propose une dotation inconditionnelle pour tous les adultes de plus de 21 ans. Quelques décennies plus tard, Joseph Charlier (1816-1896), un juriste proche du philosophe Charles Fourier (1772-1837), plaide lui aussi en faveur d'une allocation universelle.

Depuis, le revenu de base séduit à gauche, mais aussi à droite – l'économiste libéral Milton Friedman (1912-2006), qui fut l'inspirateur des politiques de Margaret Thatcher et de Ronald Reagan, le proposait sous la forme d'un impôt négatif.

Finalement, résumant Guillaume Allègre et Henri Sterdyniak, cette idée est « portée par des libéraux selon lesquels il pourrait remplacer tout ou partie des prestations actuelles ; par des sociaux-démocrates qui veulent compléter la protection sociale actuelle ; par des partisans de la décroissance qui y voient un moyen de gérer la fin du travail ; et par des marxistes pour qui un tel instrument modifierait le rapport de force entre les travailleurs et les capitalistes ».

L'emploi devient un choix de vie

Si les défenseurs du revenu universel viennent d'horizons très différents, ils partagent souvent une même conviction : l'emploi, à leurs yeux, n'est pas nécessairement placé au cœur de la vie sociale. « *Le revenu de base apparaît comme l'invention d'un nouveau rapport au travail*, analyse une étude critique sur cette mesure coordonnée par Jérôme Héricourt et Thomas Chevandier pour la Fondation Jean-Jaurès. *Un tel dispositif permettrait une forme de sécurisation des parcours professionnels sur le plan financier et inciterait à davantage de prise de risque dans les choix individuels. Et il pourrait contribuer à mettre fin au monopole du travail comme "fait social total", tel que décrit par Dominique Méda.* »

Avec le revenu universel dans sa version la plus généreuse, chacun est libre de travailler ou pas : par la grâce de ce « *droit inaliénable* », proclame le Mouvement français pour un revenu de base, l'emploi cesse d'être une obligation sociale pour devenir un choix de vie.

Pour les « décroissancistes », comme l'économiste et philosophe Baptiste Mylondo, professeur à l'Institut d'études politiques de Lyon, c'est l'occasion de se consacrer à des tâches socialement utiles qui ne sont pas valorisées par le marché. Pour les libéraux, il s'agit plutôt d'affranchir l'individu de la tutelle de l'Etat en lui permettant de décider en conscience de ce qu'il veut faire de sa vie : la « *valeur travail* », estime Gaspard Koenig, du think tank Génération libre, ne doit plus être un « *idéal social* ».

Le « surfeur de Malibu »

Certains défenseurs du revenu universel poussent cette logique jusqu'au bout, comme en témoigne la controverse sur le « surfeur de Malibu » qui a opposé, à la fin des années 1980, le philosophe et économiste belge Philippe Van Parijs au philosophe américain John Rawls.

Si un citoyen passe sa vie à faire du surf à Malibu (Californie), pourquoi la société devrait-elle le nourrir en lui versant un revenu ?, demandait John Rawls. Parce qu'une société authentiquement libérale doit laisser chacun décider librement ce qu'est, pour lui, « une bonne vie », répondait Philippe Van Parijs – peu importe, ajoutait-il, qu'il la passe à aider les personnes âgées ou à faire du surf.

Pour la plupart de ses partisans, le revenu universel est donc une manière d'amorcer « l'exode de la société du travail et de la marchandise », selon l'expression du philosophe André Gorz (1923-2007), voire de se libérer de cette « étrange folie » qu'est la « passion moribonde du travail », selon le mot de Paul Lafargue, essayiste socialiste de la fin du XIX^e siècle.

Le but est de mettre fin à une longue tradition qui, dans les démocraties occidentales, associe nécessairement le revenu à l'emploi : pour Baptiste Mylondo, il faut casser cette « vision étriquée » héritée de l'économiste et philosophe du XVIII^e siècle Adam Smith, qui considérait que la création de valeur « résulte uniquement du travail ».

« ARISTOTE EXPLIQUAIT DÉJÀ QUE LORSQUE LES NAVETTES TISSERAIENT TOUTES SEULES (...) IL N'Y AURAIT PLUS BESOIN D'ESCLAVES », RAPPELLENT GASPARD KOENIG ET MARC DE BASQUIAT DANS « LIBER, UN REVENU DE LIBERTÉ POUR TOUS »

En renonçant à une équation qui gouverne la vie économique et sociale des démocraties occidentales depuis des siècles, le revenu universel représente sans conteste une forme de révolution. Il nous « fait sortir d'un idéal de vie centré sur la figure du travailleur à temps plein toute sa vie », résume Philippe Van Parijs.

Encore faut-il réfléchir aux raisons pour lesquelles la collectivité devrait verser à tous les citoyens, sans distinction, une allocation qui n'est liée ni à leur infortune – le revenu de base est versé aux milliardaires comme aux indigents –, ni aux injustices de la vie – il concerne autant les bien portants que les accidentés du travail –, ni à leur contribution à la production des richesses – il est versé à ceux qui travaillent comme à ceux qui ne travaillent pas.

Problème philosophique

Dès le XVIII^e siècle, Thomas Paine s'attaque à ce problème philosophique : c'est, à ses yeux, le partage inégalitaire des ressources naturelles qui justifie l'instauration du revenu universel. « De Rousseau, Paine emprunte l'idée que la civilisation détruit un certain partage naturel des richesses (la "propriété naturelle") ; de Locke, il retient que l'acquisition de la propriété et la création de valeur par le travail (la "propriété artificielle") étaient légitimes et profitables, expliquent Gaspard Koenig et Marc de Basquiat dans *Liber, un revenu de liberté pour tous* (Editions de l'Onde- Génération libre, 2015). *La civilisation a donc créé à la fois un progrès salutaire et une misère inacceptable.* »

Pour dédommager les citoyens de cette injustice que constitue la perte de la propriété naturelle, le libéral Thomas Paine estime qu'il faut leur distribuer un revenu – ce serait, écrit-il, une manière de « *parachever la Révolution française* ».

Cette idée qui a traversé les siècles est encore vivante aujourd'hui : c'est au nom du partage égalitaire des ressources naturelles que l'Alaska a mis en place, en 1976, un fonds qui distribue une allocation universelle basée sur les revenus miniers et pétroliers de l'Etat. Ce cadeau de la nature permet de verser à chaque résident de l'Etat plus de 1 000 dollars par an. Le revenu universel peut également se justifier au nom de l'héritage des générations passées. « *James Meade, économiste keynésien, analysait ce revenu de type égalitaire comme la contrepartie de tout ce que nos prédécesseurs nous ont légué, comme connaissances ou comme richesses, et dont chacun de nous hérite à sa naissance sans y être pour rien*, écrivent Denis Clerc et Christophe Fourel dans un article publié en 2010 dans la revue *Esprit*. *Il est légitime, disait-il en substance, que ces ressources qui nous viennent du passé et qui expliquent une partie des capacités de production actuelles de chaque nation reviennent à chacun sur une base égalitaire au sein de la nation où il se trouve avoir vu le jour, un peu comme un héritage.* »

De plus en plus de « jobs à la con »

A ces raisons de principe, s'ajoute, chez les partisans du revenu universel, une réflexion sur les mutations du monde du travail dans les sociétés occidentales. Persistance du chômage de masse, instabilité des emplois, intensification des rythmes, morcellement des tâches, développement de la précarité : soulignant l'importance croissante des *bullshit jobs* (« jobs à la con ») décrits par l'anthropologue américain David Graeber, le Mouvement français pour un revenu de base estime que l'emploi est souvent associé à des formes de souffrance qui justifient une prise de distance avec la société du travail.

Certains partisans du revenu universel vont plus loin : reprenant l'argumentaire de l'essayiste américain Jeremy Rifkin sur la « fin du travail » – titre d'un livre qu'il a publié en 1995 –, ils estiment que la robotisation va, au fil des ans, alléger, voire soulager, l'homme du lourd fardeau qu'a toujours représenté le travail.

« *Il pourra alors paisiblement tirer sa rente de l'effort fourni par les robots*, estiment Gaspard Koenig et Marc de Basquiat. *On trouvait déjà cette idée chez Aristote : il expliquait que lorsque les navettes tisseraient toutes seules et que les lyres joueraient elles-mêmes de la musique, il n'y aurait plus besoin d'esclaves.* »

En 2013, une étude publiée par deux chercheurs de l'université d'Oxford est venue appuyer leurs dires. Dans « *The Future of employment : how susceptible are jobs to computerisation* » (« L'avenir de l'emploi : comment les métiers sont exposés à l'informatisation »), Carl Benedikt Frey et Michael Osborne ont étudié les risques d'automatisation qui pèsent sur plus de 700 métiers.

Si les professionnels de l'éducation ou de la santé ne sont guère menacés, les métiers de la vente ainsi que les emplois administratifs ou agricoles semblent très exposés.

Les prévisions des deux experts sont inquiétantes : 47 % des actifs américains travaillent, selon eux, dans un secteur présentant un haut risque de chômage dans les dix ou vingt ans à venir.

Des prédictions contestées

Si les désordres de la précarité ne sont nullement contestés, la prophétie des partisans du revenu universel sur la « fin du travail » laisse bien des intellectuels perplexes.

« A chaque fois que cette anticipation a été formulée, elle a été démentie par les faits, rappelle l'économiste Denis Clerc, auteur, avec Michel Dollé, de Réduire la pauvreté (Les Petits Matins-Alternatives économiques, 200 p., 14 euros). Ce fut le cas dans les années 1930, une époque où beaucoup d'économistes affirmaient que le travail allait disparaître. Ce fut aussi le cas pendant ce qu'on a appelé la crise pétrolière, en 1973-1980 : beaucoup pensaient que les destructions d'emplois liées à la fin de l'énergie facile étaient inéluctables. Dans les deux cas, ils se sont trompés. »

« Aucune étude statistique n'a jamais établi la disparition du travail, ni celle du travail salarié, aux échelles nationales et encore moins à l'échelle mondiale »

Pour l'économiste Jean-Marie Harribey, ces prédictions ne sont pas plus pertinentes aujourd'hui que dans les années 1930 ou 1970.

« La plupart des théoriciens du revenu d'existence se placent dans l'hypothèse où la fin du travail approcherait, où le plein-emploi serait définitivement hors d'atteinte et où se déferait la société fondée sur le travail, expliquait-il lors d'un séminaire de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), en 2016. Or, aucune étude statistique n'a jamais établi la disparition du travail, ni celle du travail salarié, aux échelles nationales et encore moins à l'échelle mondiale. (...) Malgré le développement des formes de travail précaires et de l'autoentrepreneuriat, on observe plutôt une permanence du salariat : le travail indépendant ne représente que 10 % de l'emploi total. »

L'automatisation crée aussi des emplois

Une multitude d'études fragilisent la prophétie des partisans du revenu universel : celle des chercheurs Georg Graetz et Guy Michaels (2015), qui ont constaté, en analysant dix-sept pays sur quinze ans, que la robotisation avait fait gagner près d'un demi-point de croissance par an sans nuire à l'emploi ; celle du cabinet Deloitte qui, à partir de cent quarante ans de statistiques en Angleterre et au Pays de Galles, a mis en évidence que la robotisation avait au contraire constitué une machine à créer des emplois ; celle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui montre que la part des emplois risquant d'être détruits s'élève à 9 % et non à 47 % comme prédit par Frey et Osborne ; celle de

l'organisme gouvernemental France Stratégie, qui considère que seuls 15 % des emplois seraient menacés par l'automatisation.

« Il y a un chômage élevé et une pauvreté laborieuse, mais il n'y a pas pour autant de raréfaction du travail, constate Jérôme Héricourt, professeur d'économie à l'université de Lille. Certains emplois moins qualifiés disparaissent du fait de l'automatisation, mais, à côté, d'autres emplois plus qualifiés apparaissent. Un des faits marquants de ces dernières décennies est en outre le ralentissement prononcé des gains de productivité en dépit du progrès technique (c'est ce qu'on appelle le paradoxe de Solow) – ils sont devenus encore plus faibles depuis la crise financière de 2007-2008. Il va donc falloir continuer à travailler pour produire les richesses qui permettront de financer le revenu universel ! »

Batailles statistiques

Plus que la fin du travail, Daniel Cohen, directeur du département d'économie de l'Ecole normale supérieure, évoque, lui aussi, la fin *« d'un certain type de travail »*. *« Nous sommes sortis du travail industriel, qui a imposé son modèle fordiste dans d'autres secteurs comme les services. Aujourd'hui, le travail routinier est menacé par la révolution technologique : dès qu'une tâche se répète, elle devient numérisable. En revanche, le travail non routinier sera préservé, et il ne concerne pas que les travailleurs qualifiés comme les professeurs ou les ingénieurs : il est aussi le fait des professions à forte empathie comme les assistantes sociales. »*

Au-delà de ces batailles statistiques, se profile cependant un autre débat – plus philosophique, cette fois. Car les partisans du revenu universel ne se contentent pas de prophétiser la fin du travail : ils l'appellent ardemment de leurs vœux.

Malgré leurs divergences, une même conviction anime Baptiste Mylondo, André Gorz, Gaspard Koenig, Marc de Basquiat ou Philippe Van Parijs : à leurs yeux, le travail salarié des sociétés industrielles n'est pas un vecteur d'émancipation. *« Ils postulent que le travail n'est en aucune manière un facteur d'intégration et de reconnaissance sociales »*, résume Jean-Marie Harribey.

Pour l'économiste, cette perspective *« tranche abruptement un débat philosophique de plusieurs siècles en niant le double caractère du travail – à la fois aliénant dans le cadre capitaliste et intégrateur dans la société »*.

« S'écartant de Hegel, qui voyait seulement dans le travail l'essence de l'homme, Marx avait souligné cette ambivalence, cette dialectique, l'émancipation des travailleurs devant être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes », écrit-il. Pour Marx, le travail a une fonction *« prométhéenne »*, selon le mot du sociologue Robert Castel (1933-2013) : s'il aliène le prolétariat, il peut aussi *« libérer le travailleur et libérer l'ensemble de l'humanité avec lui »*.

La fonction émancipatrice du travail

Un siècle et demi plus tard, le travail possède-t-il encore cette fonction d'émancipation ? Robert Castel, juste avant sa mort, y croyait fermement. Dans un article sur André Gorz publié en 2012 par *La Vie des idées*, il s'opposait au revenu universel au nom, justement, de la « reconnaissance de l'utilité sociale du travailleur ».

Le « travail-emploi tel qu'il s'est constitué dans la dernière phase du capitalisme industriel dans un cadre fordiste (un emploi stable, encadré par le droit du travail et auquel sont rattachées les principales sécurités de la protection sociale) » est, selon lui, un acte social qui « commande l'accès du travailleur à l'espace public ».

« LE TRAVAIL-EMPLOI CONTRAINT LE TRAVAILLEUR EN MÊME TEMPS QU'IL LUI PROCURE LE SOCLE LUI PERMETTANT D'ÊTRE RECONNU », ANALYSAIT LE SOCIOLOGUE ROBERT CASTEL

Pour Robert Castel, ce « travail-emploi » façonné au cours du XX^e siècle ne peut donc être réduit à une aliénation. « Il a formé le socle de ce que l'on peut appeler une citoyenneté sociale, une reconnaissance sociale du travailleur en tant que sujet de droit qui lui garantit un minimum d'indépendance économique et sociale. (...) Il dignifie, pourrait-on dire, le travailleur (et peut-être plus encore la travailleuse) en même temps qu'il l'aliène. C'est cette tension dialectique qui caractérise le travail-emploi, forme dominante que prend le travail en régime capitaliste : il contraint le travailleur en même temps qu'il lui procure le socle lui permettant d'être reconnu. »

« Reconnaissance sociale »

Cette valeur sociale du travail, Denis Clerc, qui est responsable du groupe emploi-formation de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale, la constate au jour le jour dans les structures d'insertion par l'activité économique.

« On ne peut réduire le travail à une simple source de revenu. Le travail donne le sentiment d'être utile, fournit une reconnaissance sociale et offre la satisfaction de collaborer avec d'autres. La socialisation par l'emploi est très forte : le collectif de travail est une puissante source de relations sociales qui vous libère des communautés restreintes. Les statistiques montrent d'ailleurs que les chômeurs de longue durée sont nettement plus souvent malades que les salariés. »

Le débat sur le revenu universel ne peut donc se résumer à une controverse budgétaire – comment le financer ? –, ni même à une querelle morale – va-t-il encourager la paresse ? En proposant de distribuer à tous une allocation qui permet de vivre sans travailler, les partisans du revenu d'existence obligent les sociétés occidentales à s'interroger sur le sens qu'elles donnent au travail.

Faut-il, comme le souhaitent le décroissanciste Baptiste Mylondo ou le libéral Gaspard Koenig, bâtir un nouveau monde sur les ruines de la société salariale ? Ou se battre, comme le préconisait Robert Castel, pour préserver cette « *grande conquête de l'histoire sociale depuis la fin du XIX^e siècle* » que représente l'articulation entre le travail, les droits et les protections ? Si Benoît Hamon est le candidat du Parti socialiste, le débat rythmera sans doute la campagne présidentielle.

• **Anne Chemin**

VOX NUMERI, VOX POPULI ?

ALEXANDRE MALAFAYE ET FABRICE LORVO



À condition que le numérique reste un outil et qu'il soit « domestiqué » et adapté à un usage vraiment démocratique, il peut offrir de nouveaux moyens d'expression très séduisants. Par Alexandre Malafaye, président du think tank Synopia et Fabrice Lorvo, avocat.

La révolution numérique bouleverse notre société dans toutes ses dimensions et change en profondeur nos modes de vies et nos habitudes de consommation. Elle est aussi de nature à modifier les relations entre les individus et notamment celles entre les citoyens et le monde politique.

Du point de vue de la gouvernance, le numérique semble être un outil très séduisant pour faire évoluer l'implication du citoyen dans la vie de la cité. Il permet d'exprimer et de comptabiliser, en temps réel, l'opinion populaire. Pour autant, cette *vox numeri* est-elle réellement représentative de la *vox populi* ?

LES LIMITES DU NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA GOUVERNANCE

À l'exception des expériences destinées à associer les citoyens à l'élaboration de la loi, principe restant à développer, le numérique au service de la gouvernance ne doit être envisagé que comme un complément, un outil, et non comme un substitut.

Cette expression collective ne doit pas être envisagée comme un moyen de remise en cause, et donc de discrédit, soit un texte de loi, soit d'une décision du gouvernement, soit une décision de justice. A défaut, notre société deviendrait une vaste arène dans laquelle les internautes pourraient exercer - de façon anonyme pour la plupart - leur « droit de pouce », en l'air pour « la vie », en bas pour « la mort », comme *onlike* ou *dislike* sur les réseaux sociaux. Notre modèle démocratique n'y résisterait pas.

RÉGLER LES PROBLÈMES DE SÉCURITÉ

Enfin, le recours du numérique au service de la gouvernance ne pourra être sérieusement envisagé que lorsque les problèmes de sécurité auront été réglés. D'abord, la sécurité autour du débat. L'expression citoyenne par le biais de l'outil numérique suppose la prise de position par rapport à un sujet ou à une question. Encore faut-il que ceux qui votent disposent d'une information préalable de qualité. Or, à ce jour, la désinformation ou les rumeurs sont très présents sur Internet et les réseaux sociaux.

Ensuite, la sécurité autour du vote. Dans le cas des systèmes de pétition en ligne, il faut fixer des règles permettant de garantir l'intégrité des voix exprimées et ce, en excluant toute possibilité de vote par l'intermédiaire de robots, en garantissant que seule peut voter une personne qui possède la capacité juridique (à savoir, pour les questions nationales, qu'elle est notamment de nationalité française et majeure), et qu'elle ne puisse voter qu'une fois.

LA QUESTION DE LA REPRÉSENTATIVITÉ

Enfin, reste à définir la question de la représentativité. A défaut, il y aurait un risque d'aboutir à une démocratie des minoritaires, ou des lobbys les plus actifs sur la toile.

On le voit bien, associer le numérique à la gouvernance publique n'en est qu'au stade embryonnaire et ce qui est pour l'instant réalisé présente les mêmes caractéristiques que l'offre sur Internet, le pire y copie le meilleur. À condition que le numérique reste un outil et qu'il soit « domestiqué » et adapté à un usage vraiment démocratique, il peut offrir de nouveaux moyens d'expression très séduisants. D'ores et déjà, nous pourrions nous inspirer de ce que font nos amis anglais.

L'EXEMPLE ANGLAIS

Il convient de décrire et de saluer l'utilisation faite de l'outil numérique par le parlement britannique pour les pétitions publiques. Si ce droit existe depuis le 15^{ème} siècle, il a connu un nouvel essor avec le numérique.

Une commission du parlement reçoit et vérifie la conformité des pétitions selon certains standards. Sont rejetées les pétitions qui concernent notamment un problème qui n'est pas de la responsabilité du gouvernement ou du parlement britannique, sur lequel l'un ou l'autre travaille déjà, sur une question purement personnelle, ou qui enfreint la loi ou qui concerne un jugement, ou encore qui touche une affaire en cours devant les tribunaux britanniques.

Sous réserve de son approbation, la pétition est mise en ligne pendant six mois sur internet (<https://petition.parliament.uk>). À 10 000 signatures, les pétitionnaires obtiennent une réponse du gouvernement, et à 100 000 signatures, le sujet évoqué par la pétition est débattu au Parlement.

UN LONG ET DÉLICAT APPRENTISSAGE

L'interactivité entre le citoyen britannique et ses représentants ou dirigeants a été rendue possible grâce à Internet, au terme d'un long et délicat apprentissage. Nous pourrions utilement nous inspirer de l'exemple anglais pour créer à l'Assemblée nationale l'équivalent de la « commission des pétitions » anglaise pour que des questions soient posées, sous certaines conditions, par les citoyens français au gouvernement, ou pour que des sujets proposés par un groupe de citoyens soient débattus à l'Assemblée nationale.

Dans la dynamique du partenariat pour un gouvernement ouvert, une telle innovation apporterait à l'espace public un nouveau moyen d'expression, organisé et de nature à aller vers une plus grande objectivité des débats. Il est urgent que les candidats à la présidentielle se saisissent de ces questions centrales pour l'avenir du modèle démocratique, sans quoi, demain, la *vox numeri* pourrait usurper la *vox populi* !

Par Alexandre MALAFAYE Fabrice LORVO

Président du think tank SYNOPIA Avocat

Les tarifs de carte grise ont augmenté dans un tiers des régions

FISCALITÉ LOCALE

Les nouveaux exécutifs ont renchéri le prix moyen du cheval fiscal de 3,4 %.

Cinq territoires ont profité d'une baisse.

Matthieu Quiret
 @MQuiret

Le prix de la carte grise poursuit sa course de côte. En un an, le tarif du cheval fiscal a pris 1,40 euro de plus, à 41,70 euros en moyenne. Mais les deux-tiers des anciennes régions n'ont toutefois pas vu d'augmentation. Car depuis leur élection fin 2015, les présidents de région ont pris des décisions très différentes.

D'après les chiffres collectés par UFC-Que Choisir, certains ont eu la main lourde. Carole Delga, la présidente PS d'Occitanie, a choisi d'aligner dès la mi-2016 par le haut les conducteurs de Midi-Pyrénées sur ceux du Languedoc-Roussillon, avec une hausse de 30 %. Record national avec 41 % d'augmentation, Marie-Guite Dufay, la patronne PS de la région Bourgogne-Franche-Comté, s'est calée sur les 51 euros de l'ex Bourgogne, les Francs-Comtois prenant 15 euros de plus en un an par cheval fiscal. Elle s'est justifiée par les finances très contraintes de la nouvelle région, son choix de privilégier les énergies propres, mais aussi la relativité de la hausse. « Cela représente 0,3 % du coût d'un véhicule, est-ce que c'est révolutionnaire ? » Les

Les nouveaux tarifs des cartes grises

Montant de la taxe régionale pour 1 CV, en euros

Nouvelles régions	Tarif 2017	Tarif 2016	Variation
Auvergne-Rhône-Alpes	43	Auvergne 45 Rhône-Alpes 43	↓ =
Bourgogne-Franche-Comté	51	Bourgogne 51 Franche-C. 36	= ↑
Bretagne	51	Bretagne 48	↑
Centre-Val de Loire	49,80	Centre-V. de L. 42,45	↑
Corse	27	Corse 27	=
Grand Est	Alsace 38,33 Champ-Ard. 37,33 Lorraine 44	Alsace 36,50 Champ-Ard. 35 Lorraine 45	↑ ↑ ↓
Hauts-de-France	Nord-P.-de-C. 42,80 Picardie 33	Nord-P.-de-C. 45 Picardie 33	↓ =
Ile-de-France	46,15	46,15	=
Nouvelle Aquitaine	41	Aquitaine 36 Poitou-Char. 41,80 Limousin 42	↑ ↓ ↓
Normandie	36	Basse-Norm. 35 Haute-Norm. 35	= =
Occitanie	44	Languedoc-R. 44 Midi-Pyr. 34	= ↑
Pays de la Loire	48	Pays de la Loire 48	=
PACA	51,20	PACA 51,20	=
Guadeloupe	41	Guadeloupe 41	=
Guyane	42,50	Guyane 42,50	=
La Réunion	51	La Réunion 39	↑
Martinique	30	Martinique 30	=
Mayotte	30	Mayotte 0	↑

• LES ECHOS • / SOURCE : UFC QUE CHOISIR

hausse fiscale ne sont pas le seul apanage des régions fusionnées : le président PS de la région Centre-Val de Loire, François, Bonneau, a voté à l'automne une hausse de la taxe de 17 %, soit plus de 7 euros de plus par cheval fiscal. Là encore, l'élu a avancé pour argument les baisses de dotation de l'Etat et le non-financement du transfert de la compétence économique aux régions. La Réunion aussi a renchéri son barème de 12 euros, la Bretagne de 5 euros. L'association Régions de France rappelle à leur décharge que la carte grise est le seul levier fiscal dont disposent encore les exécutifs.

Stabilité dans huit régions

Pourtant, des régions ont su temporer, voire alléger cette taxe, parfois en nivelant sur plusieurs années. Le PS Alain Rousset en Nouvelle-Aquitaine s'est donné une cible de 41 euros le cheval fiscal sur trois ans, favorisant le Limousin, pénalisant ses deux autres anciennes régions. Philippe Richert (LR) dans le Grand Est vise dans le même temps 42 euros, au bénéfice des lorrains. Engagés sur la baisse des impôts, les présidents LR Xavier Bertrand (Hauts-de-France) et Laurent Wauquiez (Auvergne-Rhône-Alpes) ont aligné leurs taxes sur la plus faible des deux anciennes régions fusionnées, le premier se donnant cinq ans pour le faire au profit des habitants du Nord-Pas-de-Calais, le second offrant dès 2017 une baisse de 2 euros aux Auvergnats. Huit régions enfin jouent la stabilité de leur fiscalité automobile, y compris en Normandie dont les deux anciennes régions étaient alignées. ■